



BULLETIN COMMUNAL

Pont-en-Ogoz

AVRIL 2026

Sommaire

**Convocation à l'Assemblée du
23 avril 2026**

**PV de l'Assemblée du
11 décembre 2025**

Comptes 2025

- Compte de résultat
- Investissements
- Bilan
- Commentaires

**Modification des statuts du
Secours sud fribourgeois**

Informations communales

Poste mis au concours

Sociétés locales

Un peu de patois

Objets encombrants

Agence AVS

**60 ans du Chœur mixte
30 ans Les Giblotins**

Memento

Le billet du Syndic



Chers Citoyens, chères Citoyennes,

Chers lecteurs, chères lectrices,

Avec cette dernière édition du journal communal, nous allons clore la législature 2021-2026, ainsi que les comptes de l'année 2025. Bien loin de la Chronique des Bridgerton, il m'importe de faire un rapide bilan sur cette législature, en rappelant qu'un des souhaits de base était de redonner vie à nos villages et de ne pas finir en cité-dortoir.

En effet, durant ces 5 dernières années, le Conseil communal s'est attelé à rénover et déménager l'Administration communale, de manière à pouvoir laisser une place au Mag d'Ogoz. Nous avons également acheté et revendu une Auberge au Bry ... fait bon nombre de rénovations dans les bâtiments communaux et les écoles. A noter qu'indépendamment des volontés et démarches du Conseil communal, ce sont bien les citoyens qui ont le dernier mot en termes de finances et pas réussi à acquérir un bâtiment au milieu du village de Gumefens pour y créer un centre d'intérêts. Sous l'angle des gros chantiers, doivent encore être énumérés les rénovations de différentes routes, les réaménagements routiers sur Gumefens, ainsi que la fin des mises en séparatif sur le territoire d'Avry-devant-Pont. Les projets liés au lac sont toujours en cours mais prennent beaucoup de temps, compte tenu des exigences administratives et légales. Enfin, il convient de relever la fin d'un premier épisode financier pour les Terrasses d'Ogoz avec une décision rendue par la Commission d'expropriation. Dans la mesure où c'est bien le canton qui avait décidé de dézoner ces parcelles, au Bry, le Conseil communal a estimé que c'est le fonds cantonal de plus-values qui devait assumer l'indemnité due. L'Etat de Fribourg a toutefois décidé de déposer un recours, bien qu'il ne soit pas directement condamné au paiement, et la procédure va dès lors suivre son cours devant le Tribunal cantonal.

Des remerciements doivent être adressés à mes collègues du Conseil communal pour le travail accompli. Nous avons su garder une unité, malgré nos différends à l'interne, étant précisé qu'aucune démission n'a été enregistrée. Je formule mes meilleurs vœux à la nouvelle équipe qui débutera à la fin du mois d'avril, soit deux jours après notre assemblée, que la continuité puisse être assurée et que la collégialité soit garantie, pour le bien de notre Commune. Il est l'heure pour moi, après 14 années passées au Conseil communal sur une période de 17 ans, d'être prochainement relevé de mes fonctions de Syndic. Je vous souhaite dès lors, à toutes et tous, un très bel été et de longues années à Pont-en-Ogoz.

Votre Syndic Christophe Tornare

Tractanda**CONVOCATION****A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 23 AVRIL 2026****DE PONT-EN-OGOZ**

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Pont-en-Ogoz sont convoqué(e)s en Assemblée communale ordinaire

le jeudi 23 avril 2026, à 20h00

à la Halle polyvalente, à Avry-devant-Pont

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2025
2. Comptes de résultat et d'investissements 2025
 - lecture des comptes
 - rapport de l'organe de révision
 - approbation des comptes
3. Approbation de la modification des statuts du Secours Sud Fribourgeois
4. Informations du Conseil communal
5. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés auprès de l'Administration communale ainsi que sur le site internet communal via le code QR ci-dessous ou sur www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique/assemblee/ au moins 10 jours avant l'assemblée. Ces documents étant à disposition, ils ne seront pas relus en Assemblée, de même que pour le PV de l'assemblée du 11.12.2025 puisque publié, en plus, dans le bulletin communal.

**Le Conseil communal**

Procès-verbal – Assemblée du 11 décembre 2025



Procès-verbal de l'Assemblée communale de Pont-en-Ogoz du 11 décembre 2025

Présidence : M. Christophe Tornare (Le Président)

Secrétaire : Mme Laurence Rimaz

Scrutateurs : M. Alexandre Mathys
M. Frédéric Bossy
M. Mirko Cuni

Présents : 7 Conseillers communaux
107 Citoyennes et citoyens avec droit de vote (Conseil communal inclus)
8 Personnes externes à la Commune (sans droit de vote)
Soit un total de 115 participants

Lieu : Salle 2015 - Halle polyvalente – Avry-devant-Pont

Excusé(e)s : 5 personnes

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 6 mai 2025
2. Budget 2026 du compte de résultats et rapport de la Commission financière
3. Investissements 2026 et décisions spéciales sur :

3.1. Gestion électronique des données (GED)	CHF 70'000.00
~~3.2. Sécurisation traversée de Gumefens – T4 et T5~~	~~CHF 430'000.00~~
3.3. Achat remorque Multibenne	CHF 45'000.00
3.4. Remplacement conduite d'eau – Fromagerie	CHF 480'000.00
3.5. Remplacement conduite d'eau – Villarvassaux	CHF 300'000.00
3.6. Rénovation du garage et goudronnage – Déchetterie Le Bry	CHF 130'000.00
3.7. Subventions d'investissements aux ménages 2026	CHF 40'000.00
3.8. Rénovation Grange des Marais (patrimoine financier PF)	CHF 315'000.00
3.9. Rénovation fenêtres et moustiquaires - La Cornache Avry (PF)	CHF 160'000.00
4. Approbation des budgets du compte de résultats et d'investissements 2026
5. Approbation de la modification du règlement sur le droit de cité communal
6. Approbation de la modification du règlement scolaire de la Commune de Pont-en-Ogoz
7. Auberge St-Pierre, Le Bry – Vente à 1,2 millions
9. Informations du Conseil communal
10. Divers

M. le Président ouvre l'Assemblée communale à 19h35.

Il souhaite la bienvenue à chacun et rappelle que cette Assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la Loi sur les communes, par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 48 du 28 novembre 2025, par affichage au pilier public ainsi que par convocation en tout-ménage.

Les 5 personnes excusées sont citées. **M. Alexandre Mathys, M. Frédéric Bossy et M. Mirko Cuni** sont nommés scrutateurs. Il demande aux personnes n'ayant pas le droit de vote de lever la main, soit 8 personnes.

Les débats sont enregistrés pour faciliter la rédaction du PV. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, aucun enregistrement privé n'est autorisé. Il demande que chaque personne cite son nom avant une intervention.

La présentation de l'Assemblée est projetée à l'écran et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

M. le Président informe que suite à la séance du 3 décembre 2025 pour les tracés T4 et T5 de la traversée de Gumefens, le Conseil communal a décidé de retirer le point 3.2 du tractanda pour une analyse plus approfondie. Il y a eu beaucoup de remarques par rapport au projet qui était présenté, plusieurs personnes voulaient des allègements et le Conseil communal n'y est pas opposé. Cependant, sans avoir un chiffrage et les accords

préalables des Services de l'Etat, il propose de retirer ce point. Pour la bonne forme, **M. le Président** demande à l'Assemblée de valider l'ordre du jour avec le retrait du point 3.2 et de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : L'ordre du jour, sans le point 3.2 est accepté à la majorité avec 2 refus et 3 abstentions

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 6 mai 2025

M. le Président rappelle que le procès-verbal n'est pas lu puisqu'il est disponible dans le journal communal, à l'administration ainsi que sur le site internet. Il demande s'il y a des questions.

Comme ce n'est pas le cas, **M. le Président** invite celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 6 mai 2025 de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : Le procès-verbal du 6 mai 2025 est accepté à l'unanimité (avec 1 abstention)

Point 2

Budget 2026 du compte de résultats et rapport de la Commission financière

M. le Président donne la parole à **M. Robin Grivel** pour la présentation des budgets du compte de résultat 2026.

M. Robin Grivel passe à la lecture du budget du compte de résultats, les chiffres sont affichés à l'écran.

Du fait que les commentaires ont paru dans le journal communal, il n'ira pas dans les détails et lira que les totaux par chapitre. Le total des charges pour 2026 est de CHF 10'561'560.36, pour un revenu de CHF 9'897'345.80, avec un résultat final qui prévoit un déficit de CHF 664'214.56, soit une perte supérieure de plus de CHF 300'000.00 par rapport au déficit de l'année précédente qui était de CHF 363'017.93. **M. Grivel** demande s'il y a des questions.

Mme Christelle Tinguely demande si les EPT supplémentaires sont liés à un nouveau poste ou à une augmentation des taux de travail. **M. Grivel** répond qu'il y a eu une augmentation en cours d'année 2025 de 0,4 EPT qui n'était pas prévue dans le budget 2025, mais qu'il n'y a pas de nouvelle augmentation.

M. Bernard Fragnière demande ce que le PAFE amène comme charges supplémentaires globales pour la Commune. **M. Grivel** répond qu'il y a environ CHF 200'000.00 pour les charges de transfert, sans compter les augmentations dans les pots communs. Il faudra compter environ CHF 300'000.00 en tout.

M. Daniel Savary dit que ce n'est pas dans le PAFE, mais que c'est la LAFE qui va appliquer les mesures d'économies de l'Etat. Des mesures étaient de toute façon à prendre et sur l'ensemble des communes fribourgeoises on peut estimer que la LAFE se monte à 11 millions. Comme il voit que le résultat se péjore d'année en année, il demande s'il y a une projection pour les prochaines années et si on va vers une augmentation des impôts. **M. Grivel** dit qu'on risque d'arriver à une augmentation d'impôts, mais pas tout de suite. Quand les EMS et le centre sportif seront construits, les charges des associations de commune vont augmenter, sans compter les charges de transfert en plus prévues dans le plan d'assainissement.

M. le Président ajoute qu'on aura une augmentation de charge, avec les crédits votés par les associations intercommunales, de l'ordre de CHF 200.00 à 250.00 par citoyen d'ici 2030, il y aura encore le 4^{ème} CO, l'EMS de Broc, donc de toute façon on va vers des augmentations d'impôts. Mais pas que pour Pont-en-Ogoz, pour toutes les communes. Il donne la parole à **M. Jean-Claude Wyss** pour le rapport de la Commission financière.

Rapport de la commission financière sur le budget de fonctionnement 2026 à l'Assemblée communale de ce jour.

Aux contribuables de notre Commune, Mesdames, Messieurs, aux membres du Conseil communal,

Une fois encore et c'est heureusement la coutume, je tiens à remercier, au nom de la commission financière, tous les intervenants, qui ont participé à l'élaboration de cette 3^{ème} édition de budget établi selon les normes MCH2 maintenant totalement opérationnelles.

Le travail a été, ceci par ces normes imposées, plus facile à exécuter par nos comptables dans ce cadre totalement nouveau, mais combien plus intéressant à lire et comparer via des lectures et des relations financières entre exercices pour nous la CF, ce qui nous permet de travailler encore plus professionnellement.

Les chiffres de ce budget de fonctionnement 2026 ayant été présentés et commentés par le Conseiller communal en charge des finances avec un maximum de détails et d'explications, nous n'en reprendrons pas la lecture qui serait redondante.

Notre commission a réalisé un travail de revue du budget en profondeur. La quasi-totalité des comptes a été passée au peigne fin, avec demande et réception à l'appui des pièces comptables justificatives.

Les comptes ayant des variations de + ou – CHF 10'000.00 par rapport au budget 2025 ou aux résultats 2024 ont donc été étudiés et nous avons reçu des réponses satisfaisantes à toutes nos questions.

A la suite de notre expertise aucune remarque importante n'a ainsi pu être faite.

Il va de soi que les budgets communaux, ici pour le fonctionnement, sont soumis aux exigences imposées par le Canton pour un montant de CHF 3'198'000.00 = 30.7 %, associations régionales y.c. associations intercommunales et communes partenaires pour CHF 1'968'000.00 = 18.89 %, soit un total de 49.62 %. Selon la réalité des chiffres de ce jour, notre Commune a encore la capacité d'absorber ces charges dites de transfert, mais jusqu'à quand ?

A ce jour le montant global, amortissements obligatoires exclus, encore en gestion directe à disposition de nos dirigeants s'élève à CHF 4'344.00.00 soit 41.70 % des dépenses totales budgétées de notre Commune.

Une bonne gestion. Oui. Mais il faudra se méfier, à l'avenir, des modifications dues à l'indice du potentiel fiscal qui détermine le coût des charges cantonales et régionales.

Dès 2026, donc depuis ce budget, un programme d'assainissement des finances cantonales devrait entraîner des ajustements dans la répartition actuelle.

Ce budget 2026 tient compte de ce programme, sur les cinq chapitres concernés, qui nous est en défaveur de CHF 159'000.00, représenté par les nouvelles répartitions, à notre charge de 25 % via les prestations complémentaires AVS et AI.

Le résultat négatif dudit budget tient compte d'une approche hyper prudente quant aux recettes fiscales des personnes physiques et morales et surtout des impôts dits irréguliers.

Les montants encaissés via des recettes fiscales transitoires devraient ramener des effets positifs. Nous soutenons totalement cette philosophie.

Il est également à noter que de par la modification exigée du MCH2 sur les réévaluations des patrimoines administratifs et financiers, leur montant sera porté dès l'exercice à venir à CHF 743'000.00 en lieu et place de CHF 596'000.00. Ce montant restera en vigueur jusqu'à l'exercice 2031, et depuis cette date il y aura lieu de trouver des pistes pour compenser sa disparition.

Nous avons fait certaines comparaisons, charges, recettes, déficit, investissements et surtout capacité d'investissement et d'endettement. La CF a effectué un travail important à la suite de notre développement, + de 2000 habitants, et de pouvoir ainsi établir avec l'appui du Service cantonal des communes des tableaux comportant divers comparatifs par habitants. Nous attendons le retour de notre travail.

Il est ainsi proposé de continuer à suivre la planification financière tout en contrôlant le taux d'autofinancement qui peut varier au fil des années ainsi que la dette par habitant. Ainsi, sur nos diverses investigations, il n'est pas projeté pour l'exercice à venir de modification de notre fiscalité.

*Au vu des chiffres très détaillés et expliqués pour le fonctionnement, et qu'étant donné notre implication, tout en restant très positifs, nous donnons notre approbation totale pour l'acceptation dudit budget se finalisant par une perte présumée de **CHF 664'214.56** et vous demandons de l'accepter tel quel.*

Au nom de la CF, Yannick Maisonneuve, Frédéric Pochon, Jacques Fragnière, Richard Fragnière et le rapporteur Jean-Claude Wyss.

M. le Président remercie **M. Jean-Claude-Wyss** pour son rapport et rappelle qu'on ne va pas procéder au vote maintenant, mais à la fin de la présentation des budgets.

Point 3

Investissements 2026 et rapport de la Commission financière

M. Robin Grivel informe qu'il va présenter uniquement les reports des exercices précédents, car les investissements, en gras et italique à l'écran, seront présentés et votés ce soir. Le total des investissements, y compris les reports de CHF 6'037'400.00, avec la déduction des CHF 430'000.00 pour la traversée de Gumeffens.

Mme Christelle Tinguely dit que les chiffres qui sont sur le site internet ne sont pas les mêmes que ceux dans le bulletin communal. **M. le Président** lui demande de préciser. **Mme Tinguely** dit que par exemple des comptes comme le 9.635.50.40 ne figuraient pas sur le site internet et ajoute que le patrimoine financier ne doit pas être présenté dans le budget d'investissement. **M. le Président** dit que les chiffres présentés ce soir correspondent à ce qui a été publié dans le bulletin communal et qu'on contrôlera s'il y a eu une erreur sur le site internet. Pour le patrimoine financier il peut effectivement être traité à part et **M. Grivel** ajoute qu'on met les reports pour indication.

M. le Président présente la planification des investissements de 2026 à 2031 qui est affichée. Il dit qu'elle évolue, qu'il s'agit de prévisions et peut changer d'année en année.

Point 3.1**Gestion électronique des données (GED) - CHF 70'000.00**

M. le Président dit que l'évolution technique se poursuit et la numérisation des documents est dans l'air du temps. Aussi, l'administration communale souhaite introduire une GED (gestion électronique des documents), afin d'informatiser certaines démarches et de mieux gérer des documents, comme le contrôle des débiteurs, les documents de l'Etat civil ou autre. Un logiciel informatique est dès lors nécessaire. La GED permettra de numériser et centraliser l'ensemble des documents officiels de la Commune. Résultat : accès rapide, traçabilité, sécurité, et moins de papier.

M. le Président demande le préavis de la Commission financière.

M. Jean-Claude Wyss dit que cet outil de travail est, de nos jours, plus que nécessaire. Il permettra un traitement plus rapide et plus sécurisé des données et dossiers. La CF propose à cette assemblée de valider cette dépense qui sera financée par le biais du compte courant communal.

M. Bernard Fragnière dit que cet investissement est sûrement inhérent à toutes les communes et demande s'il y a une mise en commun ou une consultation avec les autres communes pour avoir des produits similaires et des rabais. **M. le Président** répond que la GED vient s'intégrer aux applications métiers utilisées par les communes, il n'existe que deux ou trois partenaires, et dans ce cas c'est celle proposée par T2i avec qui on travaille.

M. Daniel Savary dit que ça va améliorer la gestion des documents et permettre d'aller plus vite et demande si le temps qui va ainsi être libéré par l'administration va se traduire dans des prestations supplémentaires ou une économie de personnel. Il demande ce qu'il en ressort ensuite. **M. le Président** s'adresse à lui en tant que député et lui dit qu'il doit savoir que l'Etat met toujours plus de charges aux communes et qu'on aimerait bien pouvoir réduire les effectifs. Il y a toujours plus de charges et de démarches à faire et la mise en place va prendre du temps.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement pour la gestion électronique des données (GED) pour un montant de CHF 70'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 3.2**Sécurisation traversée de Gumefens – T4 et T5 - CHF 430'000.00**

M. le Président dit que le point ne sera pas traité puisque retiré, mais souhaite donner quelques informations pour les personnes qui n'étaient pas présentes à la séance de présentation. L'idée était de poursuivre avec des mesures routières dans la montée de Gumefens, mais plusieurs personnes n'étaient pas favorables aux chicanes rajoutées sur ce tronçon. Il faut savoir que selon les relevés de vitesse, plus de 80 % des véhicules circulent à plus de 60 km/h alors que c'est limité à 50 km/h. Il s'agit d'une réalité et de faits. Le projet répondait à un besoin, mais compte tenu des remarques, le Conseil communal a estimé qu'il fallait revoir le projet, le rechiffrer et le faire passer devant les Services de l'Etat.

M. Richard Fragnière regrette qu'il n'y ait pas quand même une proposition de trottoir sur le passage délicat en haut de la route du Gubloux. **M. le Président** répond qu'on a un projet qui traite l'ensemble du tracé et qu'on ne peut pas juste prendre deux ou trois points sans les chiffrer.

Point 3.3**Achat remorque multibenne - CHF 45'000.00**

M. le Président explique que l'édilité dispose d'une ancienne remorque qui date de 1981 et qui a pas mal de soucis. Une solution intéressante est d'avoir une remorque vide et des bennes différentes qui peuvent être utilisées et déplacées indépendamment. On a besoin de bennes pour la déchetterie, par exemple pour les déchets de nettoyage des routes, étant donné que l'Etat ne veut plus qu'on dépose ces déchets à même le sol. Elle pourrait également servir pour le gazon. Cette remorque polyvalente peut être tractée par tous les véhicules de l'édilité. Le montant de l'investissement comprend une remorque et deux bennes pour un montant de CHF 45'000.00. Cet investissement est voté en assemblée, car il est au-dessus de CHF 40'000.00, qui est la limite d'une dépense qui peut être mise dans le budget de fonctionnement.

M. le Président demande le préavis de la Commission financière.

M. Jean-Claude Wyss dit que les économies en personnel et heures de travail justifient cet investissement. La commission financière vous propose de valider ce crédit financé par le compte courant communal.

M. Jean-Claude Bussard demande si les deux bennes prévues suffisent et au cas où il en faudrait une supplémentaire combien ça coûterait. **M. le Président** dit que c'était environ CHF 6'500.00 – 7'000.00 la benne, mais que c'est surtout la base qui coûte cher. Il a été décidé d'en prendre déjà deux et de voir par la suite.

M. Jean-Baptiste Pasquier ne comprend pas pourquoi on prend une multibenne et pas juste une nouvelle remorque. **M. le Président** répond qu'elles peuvent avoir un usage différent et qu'on peut les déplacer et les laisser quelque part.

M. Jean-Louis Fragnière demande quel est le volume d'une benne. **M. Alexandre Mathys** répond que la grande benne est de 4,7 m³ et qu'on peut la bâcher. Il ajoute qu'actuellement s'ils ont besoin d'une remorque bâchée, c'est son collègue **M. Nicolas Pittet** qui prend sa remorque privée.

M. François Kilchoer demande la durée de vie d'une telle remorque. **M. Alexandre Mathys** dit que la Commune de Gruyères vient de changer la leur qui avait 26 ans.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement pour l'achat d'une remorque multibenne pour un montant de CHF 45'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à la majorité, avec 1 refus et 2 abstentions

Point 3.4

Eau potable – remplacement de conduite – secteur fromagerie - CHF 480'000.00

M. Marc-Olivier Seydoux explique que la conduite qui se situe le long de la route cantonale, entre la fromagerie et l'accès au lac en Trémaule. Il s'agit d'une conduite en fonte de 200 mm de diamètre et qui est très vétuste. Chaque année il y a au minimum une fuite et il y a des interventions récurrentes qui coûtent cher. Son remplacement est mis en priorité une, il s'agit d'un axe principal.

M. le Président demande le préavis de la Commission financière.

M. Jean-Claude Wyss dit que la CF a mis ensemble les deux investissements, soit les 3.4 et 3.5, et propose à l'assemblée de valider ensemble ces investissements. Les explications transmises par le bulletin communal ainsi que par le Conseiller responsable du dicastère n'amènent pas de notre part de compléments d'informations.

M. le Président le remercie et précise que l'Assemblée devra voter les deux points séparément.

M. Jean Jacques Reynaud dit qu'il s'agit d'un emprunt bancaire, mais demande si ça sera pris sur le compte de l'eau. **M. Seydoux** dit que ça va s'autofinancer.

M. Michel Rime est étonné que pour un tronçon d'une longueur de 450 mètres, on arrive à un coût de CHF 1'000.00 le mètre. **M. Seydoux** espère qu'on sera moins cher, mais c'est le bureau d'ingénieur qui a fait le calcul, lequel inclut également les frais d'honoraires. On aura peut-être une bonne surprise lors des appels d'offres.

M. Frédéric Privet demande la part de l'installateur et du génie civil dans ce montant. **M. Seydoux** ne connaît pas le détail par cœur, mais ça pourrait lui être communiqué. **M. Privet** dit qu'il devra encore y avoir l'appel d'offres. **M. le Président** précise que ce n'est jamais le Conseil communal qui estime les coûts, mais que ce sont les ingénieurs qui font des analyses. Une fois l'investissement validé, il y a une mise au concours pour avoir le meilleur prix.

M. Nicolas Messerli dit qu'il n'est pas l'auteur de ce projet, mais précise que le tracé n'est pas en plein champ mais est en bordure de la route cantonale, avec des talus. Lorsqu'il faut faire des fouilles dans des talus à 1.5 m de profond, cela renchérit le prix par rapport à une conduite en plein champ.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement pour le remplacement de la conduite d'eau potable, secteur fromagerie à Gumefens pour un montant de CHF 480'000.00 ainsi que son financement par emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité (avec une abstention)

Point 3.5

Eau potable – remplacement de conduite – secteur fromagerie - CHF 480'000.00

M. Marc-Olivier Seydoux dit que le secteur est proche du projet traité juste avant et que toutes les conduites à l'intérieur du quartier de Villarvassaux ont déjà été remplacées par une conduite d'un diamètre de 160 mm, avec la mise à jour de la défense incendie. La conduite principale d'alimentation reliant la route cantonale à ce quartier n'a pas encore été renouvelée et a un diamètre inférieur. Le projet prévoit le remplacement complet de cette conduite par une canalisation de 160 mm de diamètre, conforme aux exigences actuelles, afin de sécuriser l'approvisionnement en eau et de garantir la performance du réseau. Les deux travaux étant proches, on verra si on peut faire les travaux en même temps, ce qui permettrait éventuellement de faire des économies.

M. le Président demande si la Commission financière est toujours favorable. **M. Wyss** répond que oui.

M. Jean-Louis Fragnière demande pourquoi dans le 1^{er} projet, la conduite est de 200 mm et là de 160. **M. Seydoux** dit qu'elle est actuellement en 100 mm et selon le calcul fait par les ingénieurs, il faut l'augmenter à 160 mm par rapport au volume nécessaire pour les utilisateurs de Villarvassaux. Pour l'autre conduite, c'est vraiment le volume nécessaire par rapport à son utilisation.

M. Jean-Jacques Reynaud dit que la conduite de 200 est une conduite d'alimentation qui vient depuis le puits d'Echarlens et qui va jusqu'au réservoir des Monts et au virage des Marches. Ça serait impossible qu'elle soit plus petite, alors que l'autre conduite n'est que pour alimenter le quartier de Villarvassaux.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour le remplacement de la conduite d'eau potable, secteur fromagerie à Gumezens pour un montant de CHF 480'000.00 ainsi que son financement par emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité.

Point 3.6

Rénovation du garage et goudronnage – Déchetterie Le Bry - CHF 130'000.00

M. Olivier -Oberson dit que le garage qui se trouve à côté du local de l'édilité et du silo de sel a une cinquantaine d'années. Sur les photos à l'écran on voit que les éléments en béton se désagrègent, ce qui sera problématique pour l'effondrement du garage si on ne fait rien. Nous proposons de démolir et reconstruire le garage, de le raccorder aux réseaux d'eaux claires, d'eaux usées et d'électricité. Une dalle en béton avec une murette périphérique de 50 cm sera réalisée, la charpente et le châssis en bois seront recouverts d'une tôle sandwich d'environ 60 mm. Une porte sectionnelle, avec une porte intégrée ou pas, sera installée et les abords extérieurs seront goudronnés.

M. le Président demande le préavis de la Commission financière.

M. Jean-Claude Wyss dit que dans quasi toutes les communes de notre canton il y a les mêmes questions. Le développement de notre Commune n'y échappe pas. Donc pour assurer des meilleures conditions de travail de notre personnel nous devons améliorer les infrastructures. Une condition est qu'avant l'attribution des travaux des demandes d'offres à raison de trois doivent impérativement être demandées, car ici il s'agit de marché public. Notre position est de valider cet investissement.

M. le Président n'est pas convaincu d'un marché public à ce prix-là, mais dit qu'on contrôlera.

M. Daniel Savary dit qu'il faut refaire ce garage, car son état est pitoyable. Il trouve que c'est assez cher, mais dit que c'est bien de demander plusieurs offres. **M. Oberson** dit qu'une offre a déjà été demandée. On est à CHF 50'000.00 pour le garage et à CHF 25'000.00 pour la partie dalle et murette, pour les eaux claires et usées il faudra creuser des tranchées, pour le goudronnage on pourra peut-être faire plus selon le budget à disposition. Pour la porte sectionnelle, il faut compter entre CHF 7'000.00 et 10'000.00, ça dépend si on ajoute une porte intégrée ou non.

M. Jean-Claude Bussard demande ce qu'on fait avec ce garage. **M. Oberson** répond qu'on range la lame à neige du tracteur qui déneige les trottoirs, la balayeuse et la remorque basculante. Le garage actuel est d'environ 2,5 m de haut et l'idée est d'aller jusqu'à 5 m de haut et d'utiliser 4 m pour tous les engins.

M. René Biffrare demande si le nouveau garage aura le même volume et sera reconstruit au même endroit.

M. Oberson y a déjà répondu juste avant pour la taille et confirme qu'il sera au même endroit.

M. le Président dit qu'étant donné qu'on n'a pas trouvé de nouveau déneigeur pour le secteur de Gumezens, il faudra peut-être de la place pour ranger un 2^{ème} tracteur loué.

M. Georges Fragnière dit que lors d'une dernière assemblée on a parlé de l'aménagement de la déchetterie. Il y avait un couvert qui devait être fait et maintenant c'est le garage qui est désastreux. Il se demande comment on pourrait améliorer cette déchetterie, car pour porter le verre il faut monter des escaliers, puis après il faut les refaire pour porter autre chose. Est-ce qu'on ne pourrait pas profiter d'enlever le garage et d'améliorer l'accès aux bennes et les abaisser pour ne plus avoir les escaliers. Des bennes ont été mises à portée de mains pour ceux qui ne peuvent pas monter les escaliers, mais ils sont gênés de demander de l'aide aux jeunes. Alors pourquoi ne pas abaisser les bennes et d'organiser différemment la déchetterie en supprimant ce garage. C'est un endroit où tout le monde va souvent. **M. le Président** dit que si on commence à faire des fosses pour enter les bennes et faire des récupérateurs d'eau, on va partir dans des chiffres importants. La déchetterie répond exactement aux besoins et à la praticité pour l'entreprise Hubert Etter. Pour eux la configuration est idéale, car les camions peuvent tourner. Des bacs ont effectivement été ajoutés pour les personnes qui ne peuvent pas emprunter les escaliers, mais les auxiliaires sont très serviables et prêts à aider, il ne faut pas hésiter à les solliciter. Il en profite pour les remercier. Il rappelle que des discussions existent toujours sur une déchetterie intercommunale, donc si la déchetterie viendrait à être déplacée, il faudrait reboucher les fosses.

M. Nicolas Messerli prône pour les bennes existantes. La profondeur des canalisations est limitée pour l'évacuation de l'eau usée, en cas de fosses, il faudrait refaire tout le réseau. Il a également discuté avec l'entreprise Hubert Etter et d'enterrer les bennes est une fausse bonne idée, car les bennes évoluent et changent de taille. Il faut aussi sécuriser à chaque fois qu'on creuse un trou et ça devient vite très onéreux.

Comme il n'y a plus de remarque, **M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement pour la rénovation du garage et goudronnage à la déchetterie de Le Bry pour un montant de CHF 130'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité avec 4 abstentions

Point 3.7**Subventions d'investissements aux ménages 2026 - CHF 40'000.00**

Mme Géraldine Barras dit qu'en lien avec le thème de l'énergie on propose à nouveau un investissement de CHF 40'000.00 permettant d'octroyer des subventions pour des mesures positives en termes d'économie d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables. Cela comprend tant des travaux sur les bâtiments, comme la pose de panneaux solaires ou le changement de système de chauffage, que pour la mobilité douce, avec la subvention à hauteur de 10 % pour les vélos électriques ou les abonnements de transports publics. Le règlement a été revalidé l'année passée pour une période de 2 ans et on estime intéressant de repartir avec un nouveau montant de CHF 40'000.00. A l'écran, on voit la répartition des montants accordés en 2025, soit près de CHF 36'000.00 déjà versés ou promis. Avec un montant de CHF 40'000.00 annuel on est dans le tir. On voit en comparaison la répartition pour 2024 où il y avait eu passablement de demandes vu que c'était la deuxième année que ce règlement avait été fait. Sur le site internet de la Commune, il y a toutes les informations sur les mesures subventionnées et comment les obtenir. Elle rappelle qu'il faut faire la demande avant l'achat ou avant les travaux.

M. le Président dit que le règlement est valable jusqu'à fin 2026 et à ce moment-là il faudra se prononcer si on le renouvelle ou pas.

M. le Président demande le préavis de la Commission financière.

M. Jean-Claude Wyss dit que selon notre règlement communal et pour la promotion de l'économie d'énergie, la CF propose de valider cet investissement qui sera financé comme par le passé par le compte courant communal et remercie la ministre de ce secteur.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement pour les subventions aux ménages pour un montant de CHF 40'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité avec 3 abstentions.

Point 3.8**Rénovation Grange des Marais (patrimoine financier PF) - CHF 315'000.00**

M. le Président dit qu'il s'agit de la grange en-dessous du terrain de foot, principalement occupée par les jeunes et qui est dans un triste état. On voit sur les photos l'état de délabrement et beaucoup de choses qui devraient être refaites sur le bâtiment. L'entreprise Mivelaz est venue voir pour proposer un projet. Etant sur la Commune, ils aimeraient une fois pouvoir faire quelque chose pour nous et feraient d'ailleurs un geste. L'idée est de refaire le bâtiment à l'identique, sans augmentation de volume. Une porte conséquente serait installée afin d'éviter de tronçonner la charpente pour entrer ou sortir les chars. Il y aurait un accès des deux côtés et le but serait d'avoir deux espaces puisqu'on a des différences de niveau. La dalle d'un côté n'est pas à refaire, on contrôlera quand même si elle est bonne, mais de l'autre côté on est sur de la terre battue et une dalle sera à créer. Il y aura des murettes autour, car pour le bois c'est mieux et toute la charpente sera refaite. Un panneau isolant en toiture sera quand même mis si un jour on veut affecter le bâtiment à une autre affectation, mais pas d'isolation en paroi. Les coûts estimés par l'entreprise Mivelaz sont de CHF 50'000.00 pour la démolition bois, de CHF 20'000.00 pour la démolition maçonnerie, de CHF 130'000.00 pour la charpente et les parois, de CHF 25'000.00 pour la couverture, de CHF 5'000.00 pour la ferblanterie et de CHF 50'000.00 pour la maçonnerie. Un montant de CHF 35'000.00 est prévu pour les frais divers, pour un montant total de CHF 315'000.00, selon le budget affiché. A voir si les jeunes vont nous aider ce qui permettrait de réduire les coûts.

M. Oberson ajoute que le raccordement des eaux claires est à créer. **M. le Président** dit que c'est une bonne chose, qu'il faut soutenir les jeunes et leur donner des lieux pour leurs différentes activités. La jeune d'Avry-Le Bry occupe les abris PC sous la HAP à Avry-devant-Pont et celle de Gumefens est dans les abris PC de l'école de Gumefens. On ne serait pas mécontent d'une fusion entre les deux jeunes, ils auraient d'ailleurs un plus gros montant de subvention. C'est compliqué d'aller chez des privés pour faire les chars ou autres et là-bas il n'y aurait pas de soucis. On a déjà rencontré les jeunes pour leur présenter le projet. Une commission de bâtisse sera créée et les jeunes en feront partie.

M. le Président demande le préavis de la Commission financière.

M. Jean-Claude Wyss dit qu'il est important de relever que c'est du patrimoine financier, les explications détaillées sur ces dépenses qui devraient être effectuées en 2026 sont aussi du domaine public, donc obligation d'avoir plusieurs offres et d'attendre le feu vert du SAgr. Notre commission valide positivement cette future dépense et encourage les jeunes à donner un coup de main.

M. le Président dit qu'on espère qu'une fois nos jeunes gagnent pour organiser les rencontres dans notre Commune.

M. Georges Morard demande s'il est prévu de mettre une installation sanitaire. **M. le Président** répond qu'actuellement il y a un cabanon avec un sanitaire qui est relié à la fosse. L'idéal serait effectivement d'en mettre un dedans. Quand on fera le raccordement des eaux claires, on fera aussi une canalisation pour les eaux usées. Devant la grange, il y a un cabanon sur la parcelle communale et qui appartient à une personne. Il avait été fait à l'époque et ne bénéficie pas d'un droit de superficie, il est destiné à être démolé. Il est raccordé à l'électricité et à

l'eau potable, ce qui fait que ces différents services sont déjà devant le bâtiment et il faut qu'on trouve un accord avec les propriétaires pour nous raccorder.

M. Michel Rime demande si par rapport à la grandeur du bâtiment ça ne serait pas un endroit idéal pour faire des abris PC et demande si on en a suffisamment. **M. le Président** répond qu'on est en zone agricole et il est exclu d'y faire des abris PC. On a un déficit d'abris principalement sur Le Bry. Il a appris récemment que le Service de la protection de la population allait faire des attributions afin que chacun puisse savoir où il doit aller. Le déficit au Bry aurait été réglé avec les Terrasses d'Ogoz, mais comme ils ne peuvent plus construire, c'est fini. Ce n'est plus la Commune qui gère les abris, mais l'Etat. Actuellement ce n'est plus possible d'en créer dans une villa, il faut les faire dans un immeuble d'habitation.

M. Jean-Baptiste Pasquier demande s'il n'y aura pas de problème si ça change d'affectation et que le bâtiment n'est plus agricole. **M. le Président** répond que ce n'est déjà plus ni à usage agricole, ni d'habitation et pourrait être réaffecté autrement.

Comme il n'y a plus de question, **M. le Président** prie les personnes qui acceptent l'investissement au patrimoine financier pour la rénovation de la Grange des Marais pour un montant de CHF 315'000.00 ainsi que son financement par le compte courant communal de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

M. le Président remercie l'Assemblée et remercie d'ores et déjà les jeunes pour leur aide qui sera la bienvenue.

Point 3.9

Rénovation des fenêtres et moustiquaires - La Cornache, Avry-devant-Pont - CHF 160'000.00

M. Olivier Oberson dit que les fenêtres sont des années 2000, suite à la rénovation du Foyer Nazareth, qui est devenu La Cornache. Un CECB a été fait et nous a démontré qu'il y a des pertes énergétiques. Suite à ce CECB, des changements ont déjà été faits avec le budget de fonctionnement, comme l'isolation d'un mur dans le local de vélos qui donne sur le couloir et les plafonds des caves. Les fenêtres sont en fin de vie, leurs cadres sont en bois et du côté sud et est elles subissent le mauvais temps et les UV, ce qui crée des dégâts. Nous avons rencontré le Service des biens culturels à plusieurs reprises, car leur exigence était de remettre des fenêtres totalement en bois et nous on voulait du bois-alu. Après discussions, le SBC a donné son accord, mais des croisillons devront être intégrés à l'intérieur des verres et en surface. Toutes les fenêtres seront changées et les frais de chauffage vont diminuer pour les locataires. Leur bien-être sera amélioré. Il est également prévu d'installer des moustiquaires, environ 4 ou 5 par appartement, et des retouches de peinture seront faites. Le budget pour les fenêtres est d'environ CHF 120'000.00 et le solde pour les moustiquaires et autres frais.

M. le Président demande le préavis de la Commission financière.

M. Jean-Claude Wyss dit que le bâtiment est géré sous le cadre du patrimoine financier. Ces améliorations sont nécessaires pour le confort des locataires mais de plus et surtout elles doivent renforcer la performance énergétique du bâtiment. Ici encore nous demandons d'effectuer plusieurs demandes d'offres. Notre commission valide positivement cet investissement. Le financement se fera par un emprunt bancaire.

M. Jean-Jacques Reynaud demande si les fenêtres seront en triple verre. **M. Oberson** répond que oui.

M. le Président prie les personnes qui acceptent l'investissement pour la rénovation des fenêtres et la pose de moustiquaires dans le bâtiment La Cornache à Avry-devant-Pont pour un montant de CHF 160'000.00 ainsi que son financement par emprunt bancaire de s'exprimer par main levée.

Décision spéciale - résultat du vote : L'objet est accepté à l'unanimité

Point 4

Approbation des budgets du compte de résultats et d'investissement 2026

M. le Président dit que les budgets doivent être validés en bloc et demande si la Commission financière a encore des remarques. Comme ce n'est pas le cas il demande aux personnes qui acceptent globalement les budgets du compte de résultats et d'investissement pour 2026 de s'exprimer par main levée.

Les budgets du compte de résultats et d'investissement 2026 sont acceptés à l'unanimité

Point 5

Approbation de la modification du règlement sur le droit de cité communal

M. le Président explique que le 24 septembre 2020, l'Assemblée communale avait adopté le règlement sur le droit de cité communal, lequel avait ensuite été validé par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF). Or, La condition de résidence de 5 ans inscrite dans notre règlement communal est contraire à l'art. 9 al. 4 de la Loi sur le droit de cité fribourgeois, lequel fixe une durée maximale de 3 ans à cet égard. Ce point a échappé à la DIAF lors de l'examen préalable du règlement, ainsi que lors de sa ratification.

C'est pourquoi, la durée de résidence, soit de 5 à 3 ans, doit être modifiée sur les articles 2 let. c et 3 let. b de notre règlement pour être conforme avec le droit cantonal. Les autres articles n'appellent pas de modification.

La Commission financière ne s'exprime pas sur ces changements, étant donné qu'il n'y a pas d'implication financière pour la durée de résidence.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** demande aux personnes qui approuvent la modification du règlement sur le droit de cité communal de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : la modification du règlement sur le droit de cité communal est acceptée à l'unanimité

Point 6

Approbation de la modification du règlement scolaire

M. Robin Grivel explique qu'il n'y a pas de grandes modifications si ce n'est que suite à l'installation du nouveau mobilier scolaire, on a constaté que notre règlement ne prévoyait pas de sanction en cas de dégâts. Ces situations pourront ainsi être sanctionnées par une mesure éducative et par la facturation aux responsables légaux du coût de la réparation ou du remplacement du matériel dégradé. On a profité de cette modification pour faire un peu de toilettage, notamment avec la dénomination de responsable d'établissement alors qu'à présent c'est un directeur ou une directrice. A l'article 2, le montant maximum pouvant être demandé par jour pour les repas devait être précisé, soit CHF 16.00. Tous les articles modifiés sont affichés à l'écran.

M. le Président demande le préavis de la Commission financière.

M. Jean-Claude Wyss dit que la mise à jour de ce règlement concerne la CF uniquement à l'art. 2 alinéa 2. Aucun ancien montant n'était précisé dans ce que l'on pouvait demander aux parents par jour. La proposition faite est totalement correcte, en comparaison avec d'autres communes, et il est précisé qu'il s'agit d'une participation journalière d'au maximum CHF 16.00. La CF vous demande de valider la mise à jour du règlement scolaire.

Comme il n'y a pas de question, **M. le Président** demande aux personnes qui approuvent la modification du règlement scolaire de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : la modification du règlement scolaire est acceptée à l'unanimité

Point 7

Auberge St-Pierre, Le Bry – Vente à 1,2 millions

M. le Président débute le point en parlant de notre « serpent de mer ». Il explique que le projet de rénovation du bâtiment n'a pas pu aboutir et l'Assemblée avait décidé de donner la compétence au Conseil communal de le vendre à 1,3 millions. Nous avons pu discuter avec un citoyen du Bry, et c'est la société REXECO SA, dont les administrateurs sont déjà propriétaires de La Fleur de Lys à Bulle, qui souhaiterait reprendre ce bâtiment. Les règles deviennent de plus en plus compliquées avec d'importantes exigences du Service des biens culturels. S'il y a un permis de construire, le bâtiment doit revenir comme à l'origine, sans la cuisine et la grande salle. Aussi, s'il y a un nouveau bâtiment, il devra être plus petit que l'auberge. Il y a également le ruisseau des Amaris pour lequel des mesures complémentaires pourraient être prises. Sous l'angle de la rentabilité, l'acquéreur a estimé que le prix de vente à 1,3 millions était trop haut et demande si l'Assemblée est d'accord de baisser le prix à 1,2 millions. **M. le Président** rappelle que 1,3 millions était le prix de vente et que si on avait fait appel à un courtier, les frais de courtage pouvaient aller de CHF 22'000.00 à CHF 52'000.00. Il faut savoir que les comptes communaux ont porté chaque année depuis 2023 un amortissement, ce qui dégagera quand même un excédent comptable même s'il est vendu 1,2 millions. Il précise que ça peut se régler ce soir, car l'acte de vente a été signé, sous réserve de l'acceptation par l'Assemblée du jour. L'acquéreur a connaissance de toutes les exigences des différents Services de l'Etat. Si on ne valide pas la vente, il n'y aura pas de conséquence, seuls les émoluments du notaire seront à notre charge.

M. Robin Grivel dit que par transparence une récapitulation détaillée des coûts et amortissements a été faite et est affichée à l'écran. Les frais liés au temps passé sur ce projet par le personnel communal ou les Conseiller n'ont pas été comptés. Le bénéfice comptable, en cas de vente en 2025 serait de CHF 1'375.98 et si c'est au début 2026, les comptes 2025 serait péjorés d'environ CHF 40'000.00, mais le bénéfice comptable serait plus grand et estimé à CHF 41'513.77.

M. le Président ajoute que des discussions ont eu lieu avec les administrateurs de REXECO SA depuis le mois de juin ou juillet. Des projets ont été faits et nous ont été présentés, ainsi qu'aux Services de l'Etat, d'où le fait qu'on a le retour notamment du SBC. Dans le contrat de vente, il a été mis que cet immeuble doit rester avec une activité en faveur de la collectivité et les acquéreurs s'engagent à garder un restaurant ou un bar. Le prix de vente à 1,3 millions décidé par l'Assemblée n'impliquait pas de condition, mais avec un prix inférieur, le Conseil communal a demandé cette condition. Si un nouveau bâtiment est construit, les acquéreurs ont prévus au rez-de-chaussée des locaux à affectation artisanale ou commerciale et envisagent la création d'une crèche. Nous n'avons pas de projet à montrer, car ceux qui nous ont été présentés ainsi qu'aux Services de l'Etat ont reçu un certain nombre

d'amendements. L'affectation ne sera pas pure logement, ni pure industrielle. Les autres dossiers ont été écartés tant qu'on avait un intéressé sérieux avec lequel on traitait.

La Commission financière ne souhaite pas prendre position.

M. Daniel Savary dit que c'est inespéré et qu'il faut y aller. Il souhaite que la Commune épaulé le privé vis-à-vis du Service des biens culturels, car ce Service a souvent des exigences multiples, voire contradictoires. La Commune a un rôle à jouer pour aider. Si ce soir l'Assemblée vote dans l'affirmatif, il estime que c'est un épilogue heureux pour l'Auberge St-Pierre. **M. le Président** dit que l'acquéreur a demandé que la Commune appuie ses démarches et c'est mentionné dans l'acte de vente.

Comme il n'y a pas d'autre remarque ou question, **M. le Président** demande aux citoyennes et citoyens qui acceptent de vendre l'Auberge St-Pierre à Le Bry pour un montant de CHF 1'200'000.00 et de ratifier l'acte de vente signé de s'exprimer par main levée.

Résultat du vote : la vente de l'Auberge St-Pierre à Le Bry pour un montant de 1,2 millions est acceptée à l'unanimité

Applaudissements de l'Assemblée.

Point 8

Informations du Conseil communal

Mme Virginie Fragnière Charrière donne des indications concernant l'état des projets routiers :

Route de l'Abranna, à Le Bry

Les travaux sont terminés. La réception de l'ouvrage a eu lieu le 10 octobre 2025.

Route de la Cantine, à Avry-devant-Pont

La Commune et le bureau d'ingénieurs ont rencontré les propriétaires dont les biens-fonds sont touchés au début de l'année 2025. Tous les propriétaires concernés ont ensuite signé les conventions d'emprises. Après différentes adaptations du projet ayant fait l'objet de l'examen préalable, la mise à l'enquête publique se déroule du vendredi 7 novembre au mardi 9 décembre 2025 et il n'y a pas eu d'opposition.

Trottoir longeant la route de la Gruyère, à Le Bry

Il s'agit d'un projet de sécurisation du trottoir mené par le Canton. Le 23 septembre 2025, le Conseil d'Etat a adjugé les travaux. Compte tenu du délai de recours de 20 jours, le démarrage des travaux n'a pas pu avoir lieu conformément au planning initial. Les travaux débiteront en principe au tout début de l'année 2026.

Etude de mobilité et sécurisation du secteur Gumefens

- T1 : Les travaux sont terminés, sauf pour ce qui est de l'arborisation et la végétalisation dont les démarches y relatives sont en cours. La réception finale de l'ouvrage a eu lieu le 2 octobre 2025.
- T2 : La Commune et le bureau d'ingénieurs ont rencontré les propriétaires au début de l'année 2025. La plupart des conventions d'emprises sont signées et les autres devraient l'être prochainement. Le projet ayant fait l'objet de l'examen préalable a connu différentes adaptations en lien notamment avec le déplacement du trottoir prévu initialement sur le côté droit de la route sur le côté gauche en direction de la laiterie.
- T3 : La Commune et le bureau d'ingénieurs ont rencontré les propriétaires une première fois à la fin de l'année 2024. Le dossier correspondant a été envoyé pour l'examen préalable aux autorités cantonales, à la fin de l'été et plusieurs services ont déjà préavisé et ça devrait aller rapidement.

Rénovation et entretien des routes AF

M. Pierre Justin Morard dit que malheureusement il n'a pas de bonnes nouvelles à transmettre, dans le sens que les réfections de routes AF donnent droit à des subventions accordées par Grangeneuve. Les travaux ne peuvent pas commencer tant que l'accord du SAgri ne nous est pas parvenu, sous peine de perdre le droit aux subventions. Un premier lot de route a été terminé en 2023 - début 2024, un deuxième lot est prêt, les appels d'offres et le dossier de subvention sont prêts, sauf que le Canton ne nous donne pas le feu vert en raison que Grangeneuve doit mettre des priorités sur les alimentations en eau des alpages. Si on débute avant le feu vert, on perd les subventions qui s'élèvent à plus 50 % et on ne peut pas se permettre d'engager les moyens financiers de la Commune sans ces subventions. Un troisième lot a déjà été annoncé, mais on attend également que Grangeneuve débute la procédure.

Rénovation de la gîte d'Avry

M. Pierre Justin Morard dit que les travaux ont pu être faits et le résultat convient à beaucoup de monde. Grangeneuve nous avait promis au départ un subventionnement à raison de 27 %. Nous avons fait face à une grande surprise à l'arrière du bâtiment, aucun mur ne retenait le remblai de terre. Seuls des moellons entassés étaient présents. Il a donc fallu construire un mur de soutènement qui a coûté environ CHF 57'000.00. Puis au

début des travaux, Grangeneuve a refusé d'accorder des subventions, sous prétexte que cette gîte ne se trouve pas en zone d'estivage. Après plusieurs échanges, Grangeneuve a accepté de nous accorder un montant de CHF 40'000.00 à bien plaisir. Si on avait reçu la subvention de 27 %, on s'en sortirait mieux, car on aurait aussi obtenu 27 % de subvention sur le mur. Le projet est terminé, il a été remis à l'agriculteur qui exploite la parcelle et l'investissement sera bouclé au printemps avec un dépassement d'environ CHF 27'000.00 sur les CHF 280'000.00 votés.

Travaux d'entretien urgents - gîte de Gumefens

M. Pierre Justin Morard dit qu'après avoir terminé celle d'Avry, la Commune devra s'atteler à la gîte de Gumefens. Certains travaux d'entretien ont déjà été faits, par contre on a constaté un écoulement de lisier au travers d'un mur. On ne sait pas encore d'où vient ce problème, mais des travaux sont à prévoir. Ils seront vraisemblablement moins conséquents que ceux pour la gîte d'Avry, mais nous n'avons pas encore de chiffres. L'idée était de donner déjà une information et une demande d'investissement sera faite courant 2026.

M. Jean-Baptiste Pasquier demande s'il est possible d'imaginer mettre des logettes et faciliter le travail du garde-génisses. **M. Morard** répond que cette question s'est déjà posée, mais que le bâtiment doit être analysé dans son ensemble pour faire les travaux nécessaires, même plus pour faciliter le travail du responsable.

Cimetière d'Avry-devant-Pont - Accès pour les personnes à mobilité réduite

M. Pierre Justin Morard dit qu'on a eu plusieurs fois des demandes pour l'accès à la partie supérieure du cimetière pour les personnes à mobilité réduite. Ce point est relativement compliqué en raison de la pente des lieux et si on construit une rampe, il faut respecter une pente maximale de 6 %. Comme la pente du cimetière est supérieure à cette limite, il n'est pas possible de s'y tenir. Nous avons tenté d'obtenir en vain l'accord des propriétaires voisins, pour créer une entrée au-dessus du Colombarium. Une alternative serait un monte-personnes, mais il n'y a pas d'alimentation électrique sur place. Le Groupe E refuse pour l'instant d'autoriser la recharge d'une batterie durant la nuit depuis les candélabres. Faire une installation électrique pour le cimetière impliquerait de creuser depuis le répartiteur situé à proximité de la HAP et à traverser la route, cette variante souhaite être évitée. D'autres solutions sont recherchées.

Procédure d'expropriation matérielle – Les Terrasses d'Ogoz SA c. Commune de Pont-en-Ogoz

Mme Géraldine Barras donne des informations quant à la procédure d'expropriation matérielle qui oppose la Commune de Pont-en-Ogoz à la société Les Terrasses d'Ogoz SA et dit que c'est un litige qui occupe la Commune depuis de nombreuses années. Les choses ont avancé, il y a eu 5 jours d'audience devant la Commission d'expropriation cet été et cet automne. Elle va expliquer les enjeux et notre ligne de défense. Le jugement devrait tomber au début de l'année 2026. Elle précise que **M. Tornare** et elle-même se sont occupés de la défense de la Commune. La photo affichée à l'écran montre le secteur concerné par cette procédure. Pour ceux qui ne connaîtraient pas, c'est à Le Bry, pas loin de l'île d'Ogoz, c'est spécifiquement sur l'article 2096 RF qu'on fait parquer les véhicules pour les personnes qui veulent accéder à l'île. Les trois immeubles existants se situent sur la parcelle 3074 RF. Pour le rappel des faits, depuis 1960 le secteur a connu différents projets de quartier, mais durant des décennies, rien ne s'est construit. Divers groupes de promoteurs se sont succédé et à chaque fois il y a eu des problèmes principalement d'ordre financier. En 1998, la société ImmoVision SA devient propriétaire, fait un projet de quartier et obtient un permis de construire, sans toutefois le réaliser. Cette société a aussi des problèmes financiers et est mise en faillite en 2009. Cette faillite est évitée du justesse grâce à de nouveaux investisseurs, change de raison sociale et devient Les Terrasses d'Ogoz SA. En 2013, cette nouvelle société obtient un permis de construire pour les trois bâtiments actuels sur l'article 3074 RF et ce permis de construire aurait aussi permis la construction de deux bâtiments au-dessus des bâtiments existants sur l'article 2107 RF, là où il y a le gros glissement de terrain. Parallèlement, la Commune est en révision générale de son PAL et, dans le cadre de cette révision, la Commune décide le maintien en zone de ces trois parcelles. Néanmoins, en 2018 la DAEC, qui est l'Autorité d'approbation des PAL, a décidé du refus du maintien en zone à bâtir des parcelles 2096 et 2107 RF, en motivant principalement qu'il serait contraire au principe de l'aménagement du territoire de garder en zone à bâtir ce secteur, car cela créerait un quartier hors du centre du village. Les Terrasses d'Ogoz SA ont décidé de recourir au Tribunal cantonal, puis au Tribunal fédéral contre cette décision de dézonage et ont perdu. Le Tribunal cantonal a même précisé qu'il aurait également dézonné l'article 3074 RF qui était bâti, mais n'a pas voulu être plus sévère que le Canton. C'est en effet tellement contraire à la Loi sur l'aménagement du territoire que l'article 3074 RF aurait dû être aussi dézonné. Il n'y a plus moyen de remettre en zone ces parcelles. La société Les Terrasses d'Ogoz SA a fait une demande d'indemnisation à la Commune pour la perte de valeur de tous les mètres carrés concernés et c'est dans cette procédure d'expropriation matérielle qu'on se trouve actuellement. L'indemnisation est demandée à la Commune étant donné que le PAL est communal. Depuis plusieurs années, il y a eu de nombreux échanges d'écritures, la partie écrite de la procédure, et eux-mêmes estiment à 100'000 m² le dézonage et demandent CHF 200.00/m², soit les 20 millions de francs qui sont réclamés. Ils disent que leur projet était de faire deux barres d'immeubles supplémentaires au-dessus de la barre d'immeuble existante. Sur le côté gauche, trois barres d'immeubles étaient également prévues et côté lac, en-dessous de la route, toute une zone d'intérêt général était prévue, ce qui leur aurait généré des revenus. La Commune a plaidé l'inverse, étant donné les dizaines d'années qu'ils ont eu pour construire et qu'ils sont responsables de cette situation. La jurisprudence du Tribunal fédéral en matière d'expropriation matérielle est très restrictive, c'est-à-dire que lorsqu'une commune met pour la première fois son PAL en conformité à la LAT, en principe il n'y a pas d'indemnisation car il s'agit d'une redéfinition du droit de propriété et non pas un déclassement. On arrive dans un régime d'exception et une indemnisation peut être due. Les trois exceptions principales sont :

- Premièrement, si les terrains sont en milieu bâti, le Tribunal fédéral dit que le propriétaire aurait pu penser que ses terrains auraient pu rester en zone et dans ce cas il a droit à une indemnité. Cette exception peut être exclue de notre cas.
- La deuxième exception est que si le propriétaire a engendré beaucoup de frais pour équiper le terrain pour les constructions projetées il aurait droit à une indemnité. C'est justement ce qui est discuté dans notre situation, car le propriétaire dit que les canalisations étaient prêtes et qu'il a fait certains frais. Ce qui est bien pour nous, c'est qu'il ne prouve pas son dommage. Il y a effectivement des canalisations qui ont été réalisées pour les bâtiments existants, par contre ils n'ont pas pu prouver que leur dimensionnement aurait été suffisant pour l'ensemble du quartier prévu. Nous avons pu prouver que le terrain n'était pas prêt pour les constructions prévues. Quant à l'aspect routier, une étude de mobilité a été faite et si le quartier s'était développé, la route pour descendre aurait dû être élargie à 6 mètres. Là aussi c'est un argument en notre faveur, car rien n'a été fait ni mis à l'enquête. Certes il y avait en plan de quartier de la Cité d'Ogoz datant de 1992, mais était obsolète et les propriétaires voulaient réviser leur plan de quartier, mais rien n'avait encore été mis à l'enquête. Juridiquement le terrain n'était pas prêt non plus à la construction, c'est pourquoi cette deuxième exception ne nous semble pas pouvoir être retenue.
- La troisième exception concerne tous les arguments liés à la bonne fois. On a pu accentuer le fait que des dizaines de projets se sont succédé sur ces terrains sans que rien ne se construise. La qualité du terrain est très mauvaise et ce n'est pas sûr que tout aurait pu y être construit.

Il y a des voies de droit et Mme Barras et dit en toute transparence que lors des auditions 'il n'y a pas eu un feeling particulier avec la Commission d'expropriation qui va juger le cas. Il n'a pas été possible de sentir dans quel sens ils allaient partir, mais selon les contacts que l'on a avec le Canton, qui est également partie à la procédure, certainement que s'il y a une condamnation, il y aura recours de la part du Canton et de la Commune. Ce qui est important de relever, c'est qu'il y a un fonds cantonal dans lequel on peut puiser pour indemniser si nécessaire. Mme Papi, Cheffe de service au SeCA, a pu nous assurer que ce fonds est d'actuellement 5 millions, mais d'autres communes ont également fait des demandes.

M. le Président complète en disant que dans un monde où on doit regarder les finances, on a assuré nous-mêmes la défense de la Commune, car si on prend un mandataire sur ce genre d'affaire avec une valeur litigieuse à 20 millions, on est entre CHF 800.00 et 1'000.00 de l'heure. Nous on l'a fait à CHF 80.00/hre et dit un grand merci à **Mme Géraldine Barras** qui a fait le plus gros du travail de recherche et autres et a travaillé plus que lui sur la préparation du dossier. Mme Papi nous a dit effectivement qu'il y avait 5 millions aujourd'hui dans le fonds, mais que 15 millions doivent arriver du complexe qui est à Marly. Nous sommes les premiers demandeurs, mais est convaincu qu'on ne sera pas condamné à verser les 20 millions, peut-être 2 ou 3. Des infos sur le jugement seront transmises lors de la prochaine assemblée.

Réaménagement du point de vue – Avry-dt-Pont

Mme Géraldine Barras dit que le sujet est plus léger. Les travaux ont débuté à la petite place du point de vue quand on descend direction Gumefens. On a souvent eu des remarques pour avoir de l'ombre sur cette place. Avant, il y avait un grand arbre qui a dû être enlevé pour des raisons de sécurité. A l'écran on voit que le projet prévoit une pergola végétalisée qui offrira de l'ombre aux visiteurs et les éléments du mobilier existant, table, bancs et fontaine, seront repris. Un panneau panoramique avec les sommets qu'on voit depuis là et leur altitude sera ajouté.

Rives du lac

Mme Géraldine Barras dit qu'une séance de présentation pour les rives du lac avait été organisée en février 2025 et que deux études devaient être faites, soit une étude préliminaire de mobilité et une étude d'aménagements touristiques. Elles arrivent à leur fin et une nouvelle séance d'information sera sûrement faite en février 2026.

Remerciements

M. le Président adresse ses remerciements à

- **Messieurs David et Patrick Fragnière** pour le déneigement du secteur de Gumefens pour la saison de 2021-2022 à 2024-2025, déjà été remerciés par le Conseil communal.
- **Mme Karine Court**, membre de la Commission senior de 2022 à 2025, déjà remerciée par la commission.
- **Mme Sonia Vial**, présidente du Conseil des parents de 2018 à 2025, déjà remerciée par le Conseil des parents.
- **Mme Erika Schafer**, auxiliaire à l'accueil extrascolaire de 2019 à 2025, déjà remerciée par le Conseil communal.
- **M. Jean-Louis Grivel**, préposé local à l'agriculture de 1993 à 2025. Un cadeau lui est remis en Assemblée.

Toutes les personnes remerciées sont applaudies.

Horaires durant les fêtes

Les ouvertures et fermetures de la déchetterie et de l'administration sont affichées.

Point 9**Divers**

M. Michel Schmitt parle en son nom des routes du secteur de Gumefens, surtout le nouveau tracé des lignes blanches en face des moloks, ça lui fait penser à un patron de couture. Il sait qu'il y a une priorité de droite, mais avec toutes ces lignes il dit qu'on ne voit plus très bien quelle est la droite ou la gauche. Il comprend qu'il y a des lois et des principes, mais un peu de bon sens n'aurait pas fait de mal. On aurait pu se limiter à une ou deux lignes qui se rejoignent, mais là c'est de l'art moderne. Il se demande si les trottoirs à bordure biaise sont la bonne solution, car la route étant très étroite, en cas de croisement un véhicule doit monter sur le trottoir et s'il y a un piéton ça peut faire très mal. Il regrette aussi les deux chicanes qui se suivent. Il est applaudi. **M. le Président** le remercie pour ses remarques mais dit que le projet avait été présenté à l'Assemblée et avait été accepté à l'unanimité et qu'il faudrait peut-être s'intéresser concrètement aux choses avant. **Mme Fragnière Charrière** dit que pour les priorités de droite il faut s'habituer et qu'on en reparlera plus d'ici quelques mois ou quelques années. Quant aux trottoirs à bordure biaise, il a fallu tenir compte du budget pour le T1 et préserver les intérêts des riverains en ayant le moins d'emprise possible chez les propriétaires et sur les secteurs étroits. **M. le Président** dit qu'on a des soucis de pays riche et qu'on a des exigences imposées par l'Etat. Il y a actuellement une consultation de l'Association Fribourgeoise des Communes auprès toutes les communes du Canton, sous forme de questionnaire à remplir, pour connaître les aberrations imposées par l'Etat. Il ajoute que la marge de manœuvre dans ce genre de projet est très faible.

M. Jean-Louis Fragnière est mécontent, car il passe plusieurs fois par jour par Gumefens, les gros jours jusqu'à 40 fois. Il est impacté par cette réalisation et contrairement à ce que pensent certains, il ne s'agit pas d'un trafic marginal. Il demande et remercie de ne pas faire le même excès de zèle à la route de la Cantine à Avry. Au vu des traces de frein et de marques dans les prés, il pense que ce tronçon est devenu le plus dangereux de la Commune, il pense qu'il y a une cinquantaine d'impacts sur la route. Il a deux questions, si par malheur il y a un accident, est-ce que la victime peut porter plainte contre la Commune et quelles en seraient les conséquences. Deuxièmement quel est le prix de l'étude et de la fourniture de la vingtaine d'arbres et de leur entretien annuel. Ils lui paraissent bien trop près de la route et risquent dans le futur de détériorer la route avec leurs racines. Il est applaudi. **Mme Fragnière Charrière** répond qu'avant la réalisation de ces travaux il y a eu des accidents sur cette route, notamment vers la chapelle avec un enfant renversé par une voiture alors qu'il était accompagné par sa maman et son petit frère. Le but est d'apporter de la sécurisation. Pour la route d'Avry, quand on s'y promenait sans trottoir et sans éclairage avec des véhicules roulant à 80 km/h, ça nous paraissait extrêmement dangereux. Les mesures prises, trottoir, éclairage public et limitation à 60 km/h, sont censées apporter de la sécurité. A présent, quand on s'y promène, c'est vraiment différent et il y a des points positifs à relever sur ce tronçon. Pour les frais de l'arborisation, il lui semble qu'ils sont d'environ CHF 50'000.00, y compris la végétalisation des chicanes. Selon le sondage réalisé auprès de la population, des arbres sont demandés et appréciés par certaines personnes et rappelle que ces arbres avaient été salués lors de la présentation du projet. **M. le Président** dit qu'il faut partir du début, il y avait des problèmes de sécurité et la population a demandé au Conseil communal de faire des démarches. Si ça ne convient pas, il faudra réfléchir à ce qu'il faut faire sur Avry ou Le Bry. La réalité est que si on veut prendre des mesures, il y a un projet qui est fait et qui correspond à ce qui a été réalisé. Cela a bien été expliqué à la séance de présentation des projets T4 et T5, mais si la population demande de prendre des mesures et ne veut pas celles proposées, il ne faudra pas venir dire un jour que le Conseil communal n'a rien fait et n'a pas voulu faire de démarches sur d'autres tronçons. Il cite des villages comme Morlon où il y a des chicanes et dit que ce sont des mesures obligatoires si on va dans un souhait de modération de trafic.

Mme Véronique Clément dit oui pour les chicanes, mais que c'est aberrant de laisser à 60 km/h. **Mme Fragnière Charrière** répond que le trottoir n'avait pas été demandé, mais qu'il était prévu de mettre une ligne jaune longitudinale avec des potelets pour réduire les coûts et de baisser la vitesse à 50 km/h. Ce projet, y compris la limitation à 50 km/h, a été refusé, car il n'y a qu'un côté de la route qui est construit.

Mme Patricia Moret demande quel est le but final des arbres qui ont été plantés, car il y aura des feuilles et ça va glisser et être dangereux. **Mme Fragnière Charrière** dit que ça s'inscrit dans ce qui se fait actuellement dans les projets routiers où des mesures d'arborisation et végétalisations sont intégrées pour éviter les îlots de chaleur. **M. le Président** dit qu'on entend bien les remarques, mais rappelle que dans le sondage, on nous demande de mettre des arbres.

M. Jean-Jacques Reynaud veut mettre un terme à ce débat en disant que ce qui a été mis en place pour la sécurisation figure au PAL. Ce plan de circulation est une application de ce qui est officiel et demandé par les Services de l'Etat.

M. Mirko Cuni habite à la route d'Avry depuis 13 ans et il remercie la Commune pour le trottoir et les lampadaires, enfin ils se sentent en sécurité. Les chicanes sont là pour que les gens adaptent leur vitesse et s'il y a quelqu'un sur le trottoir, les automobilistes doivent ralentir.

M. Frédéric Privet demande si la traversée du village de Gumefens sera en zone 30. **Mme Fragnière Charrière** répond que oui. **M. le Président** dit que les gens réagissent selon leurs intérêts privés et sont mécontents alors que le Conseil communal doit voir les choses globalement dans l'intérêt collectif. Il ajoute que les prochains Conseils communaux auront du pain sur la planche, car les normes et les exigences ne font que d'augmenter.

M. Jean-Jacques Reynaud demande où en est la situation du puits d'Echarlens, car depuis 2012 l'Etat demande de le déplacer. **M. Seydoux** répond qu'il y a une très bonne et très mauvaise nouvelle. La bonne est que le permis de construire est entré en force après les négociations avec l'agriculteur, il reste quelques problèmes entre

l'entente intercommunale pour des questions budgétaires. Par contre la mauvaise nouvelle est qu'il y a un problème d'erreur de procédure, car l'OFROU n'a pas été consulté lors de la mise à l'enquête et demande l'annulation du permis. Des négociations sont en cours avec l'OFROU pour trouver une solution pour ne pas annuler le permis. C'est le Canton qui fait les demandes de préavis aux différents Services et le Canton a oublié de demander le préavis à l'OFROU.

Mme Sybille Niquille demande s'il serait possible de faire des bancs « STOP, je te pousse » au bord de la route, comme l'a instauré la Commune de Château-d'Oex. Il s'agit d'un banc public avec un panneau STOP et lorsque quelqu'un a besoin d'un transport il allume la lampe. Ça pourrait être pour les personnes qui n'ont pas de voiture et qui veulent se rendre dans des endroits qui ne sont pas desservis par les transports publics, comme le Mag d'Ogoz. C'est ProSenectute qui a mis ça en place. **M. le Président** dit qu'on en prend note, il sait que la Commune de Sorens réfléchit à un bus privé pour amener les gens jusqu'à Vuippens pour aller prendre Mobul. A voir pour chez nous, ça a sûrement des coûts, mais si on rentre dans Mobul les coûts seront astronomiques. On essaie déjà d'intensifier les bus qui passent ici, on va réfléchir mais on ne garantit rien.

M. Daniel Savary remercie **Mme Barras** pour l'historique très complet des Terrasses d'Ogoz. Il y a quand même quelque chose qui le chiffonne, même s'il pense que la Commune va l'emporter. Les Terrasses d'Ogoz sont une coquille vide et dit que si elles perdent, elles vont faire faillite et s'il y a faillite qui va financer la remise en état du terrain. Qui va payer l'éboulement, le Conseil d'Etat n'a pas pu lui donner de réponse. **M. le Président** répond que c'est dans les mains du Conseil d'Etat et que c'est M. Steiert et lui seul qui a décidé du dézonage. Si c'est une coquille vide, c'est l'Etat qui devra payer. **M. Savary** dit que M. Steiert lui a dit le contraire et ça l'inquiète.

Mme Barras rejoint l'avis de **M. Tornare** et qu'elle serait étonnée qu'on doive 20 millions, on a senti que la marge de manœuvre serait peut-être dans les m² compris dans le permis de 2013 et pas construits, on parlerait plutôt de 4'000 m² que de 100'000 m². **M. le Président** dit que ce qui est bizarre dans ce dossier, c'est qu'on a un permis entré en force pour deux barres, dont la première a été construite et tout à coup le Conseil d'Etat dézone et dit que le permis n'est plus valable. C'est assez choquant et il y a un risque d'indemnité pour la deuxième barre. Quant au glissement de terrain, il dit qu'on le verra comme ça durant 30 ans, il n'y aura pas de réaménagement du talus.

M. Frédéric Pochon dit que la fresque en-dessous de chez lui à la Route de la Cantine est taguée alors qu'on nous a dit qu'il y avait une peinture spéciale. **M. le Président** répond qu'il y a effectivement une peinture spéciale, on devait encore voir avec la peintre. On a eu d'autres priorité et on a pris un peu de retard, mais ça va suivre.

M. René Bifrare demande qui se représente aux élections du 8 mars 2026. **M. le Président** dit qu'il ne se représente pas, mais ne va pas demander aux autres de se déterminer ce soir.

M. Laurent Liard demande si le Conseil communal sait ce qui se passe dans les boxes à louer au Bry, il pense entre autres à la protection incendie et à la pollution. **M. le Président** répond que oui et non, qu'un permis de construire a été accordé pour l'enveloppe du bâtiment et qu'ensuite les affectations de chaque boxe doivent avoir un permis. **M. Seydoux** confirme que l'affectation de base est pour des dépôts et chaque nouveau propriétaire doit annoncer la nouvelle affectation. Des visites de tous les boxes sont prévues, afin de contrôler leur conformité et demander les procédures nécessaires.

M. Jaques Limat tient à remercier chaleureusement les édiles et tout le personnel communal, il est admiratif de tout le travail qui est fait, alors que ce qui est récolté n'est pas que des félicitations et des bravos. Il était à la séance d'information sur les routes et a dit à une Conseillère communale qu'il faut être fou pour assumer ce boulot. Il est applaudi.

M. le Président rappelle que le Conseil communal est toujours à disposition. Pour conclure, il adresse ses remerciements à ses collègues du Conseil communal pour le travail et le temps consacré à notre Commune. Un grand merci à l'administration et à l'édilité, aux membres des différentes commissions ainsi qu'à toutes les personnes qui œuvrent directement ou indirectement pour la bonne marche de notre collectivité. Il souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année. Applaudissement de l'Assemblée.

L'Assemblée est levée à 22h00.

Compte de résultat 2025

Compte de résultat		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	1 169 146.46	49 990.30	1 214 472.73	46 380.00	1 178 635.86	52 114.05
01	Législatif et exécutif	145 036.15	0.00	192 700.00	0.00	150 101.05	0.00
011	Législatif	12 721.90	0.00	21 700.00	0.00	18 049.20	0.00
012	Exécutif	132 314.25	0.00	171 000.00	0.00	132 051.85	0.00
02	Services généraux	1 024 110.31	49 990.30	1 021 772.73	46 380.00	1 028 534.81	52 114.05
021	Administration des finances et des contributions	202 996.39	29 000.00	217 820.00	29 000.00	200 476.80	29 000.00
022	Service généraux, autres	647 898.95	14 710.30	619 139.00	10 500.00	665 766.91	12 734.05
029	Immeubles administratifs	173 214.97	6 280.00	184 813.73	6 880.00	162 291.10	10 380.00
	Excédents de charge ou de produit		1 119 156.16		1 168 092.73		1 126 521.81
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	178 695.19	77 405.72	203 473.58	82 512.37	219 375.33	76 908.62
14	Questions juridiques	54 595.07	700.00	75 605.46	0.00	94 556.26	0.00
140	Questions juridiques	54 595.07	700.00	75 605.46	0.00	94 556.26	0.00
15	Service du feu	109 170.85	75 193.35	112 411.00	81 000.00	110 266.65	75 396.25
150	Service du feu	109 170.85	75 193.35	112 411.00	81 000.00	110 266.65	75 396.25
16	Défense	14 929.27	1 512.37	15 457.12	1 512.37	14 552.42	1 512.37
161	Défense militaire	8 787.72	1 512.37	8 787.72	1 512.37	8 787.72	1 512.37
162	Défense civile	6 141.55	0.00	6 669.40	0.00	5 764.70	0.00
	Excédents de charge ou de produit		101 289.47		120 961.21		142 466.71
2	FORMATION	3 111 562.70	262 899.16	3 148 769.97	271 181.21	2 975 804.12	293 062.26
21	Scolarité obligatoire	2 678 981.40	262 899.16	2 712 774.92	271 181.21	2 565 402.42	293 062.26
211	Ecole enfantine	164 037.03	0.00	165 169.90	0.00	162 181.60	0.00
212	Ecole primaire	1 011 381.64	11 788.75	1 012 792.05	8 000.00	981 643.30	15 516.10
213	Ecole du cycle d'orientation	809 594.00	0.00	809 594.00	0.00	752 914.00	0.00
214	Ecoles de musique	53 591.00	0.00	56 400.15	0.00	50 657.70	0.00
217	Bâtiments scolaires	463 339.03	102 524.46	485 218.82	111 081.21	441 248.07	120 262.31
218	Accueil extra-scolaire (AES)	176 127.80	148 585.95	179 600.00	152 100.00	175 861.65	157 283.85
219	Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	910.90	0.00	4 000.00	0.00	896.10	0.00
22	Ecoles spécialisées	388 229.05	0.00	388 995.05	0.00	367 911.10	0.00
220	Ecoles spécialisées	388 229.05	0.00	388 995.05	0.00	367 911.10	0.00
23	Formation professionnelle initiale	44 352.25	0.00	47 000.00	0.00	42 490.60	0.00
230	Formation professionnelle initiale	44 352.25	0.00	47 000.00	0.00	42 490.60	0.00
	Excédents de charge ou de produit		2 848 663.54		2 877 588.76		2 682 741.86
3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	322 828.90	20 295.98	363 166.67	18 395.98	372 280.88	25 366.78
31	Héritage culturel	1 477.60	0.00	4 657.20	0.00	2 385.15	0.00
312	Cons. des monuments hist. et protection du patrimoine	1 477.60	0.00	4 657.20	0.00	2 385.15	0.00
32	Culture, autres	46 807.07	0.00	47 218.12	0.00	51 333.00	0.00
329	Culture, non mentionné ailleurs	46 807.07	0.00	47 218.12	0.00	51 333.00	0.00
34	Sport et loisirs	274 544.23	20 295.98	311 291.35	18 395.98	318 562.73	25 366.78
341	Sport	273 809.23	20 295.98	309 291.35	18 395.98	318 037.73	25 366.78
342	Loisirs	735.00	0.00	2 000.00	0.00	525.00	0.00
	Excédents de charge ou de produit		302 532.92		344 770.69		346 914.10
4	SANTÉ	1 051 708.75	3 423.60	1 115 150.40	5 000.00	961 429.43	3 837.70
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	544 033.30	0.00	591 234.75	0.00	513 344.85	0.00
411	Hôpitaux	8 956.10	0.00	8 260.15	0.00	8 984.50	0.00
412	Établissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées	535 077.20	0.00	582 974.60	0.00	504 360.35	0.00
42	Soins ambulatoires	474 811.20	0.00	487 841.65	0.00	416 873.05	0.00
421	Soins ambulatoires	460 133.40	0.00	462 111.00	0.00	399 098.00	0.00
422	Service de sauvetage	14 677.80	0.00	25 730.65	0.00	17 775.05	0.00
43	Prévention	8 039.45	3 423.60	10 800.00	5 000.00	9 483.03	3 837.70
433	Service médical des écoles	7 831.65	3 423.60	10 500.00	5 000.00	9 275.23	3 837.70
434	Contrôle des denrées alimentaires	207.80	0.00	300.00	0.00	207.80	0.00
49	Santé publique, non mentionné ailleurs	24 824.80	0.00	25 274.00	0.00	21 728.50	0.00
490	Santé publique, non mentionné ailleurs	24 824.80	0.00	25 274.00	0.00	21 728.50	0.00
	Excédents de charge ou de produit		1 048 285.15		1 110 150.40		957 591.73

5	PRÉVOYANCE SOCIALE	1 037 886.80	1 826.60	1 040 936.50	1 700.00	967 533.20	1 889.10
52	Invalidité	591 172.05	0.00	590 474.45	0.00	568 022.15	0.00
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	591 172.05	0.00	590 474.45	0.00	568 022.15	0.00
53	Vieillesse et survivants	112.05	1 826.60	4 000.00	1 700.00	4 862.60	1 809.10
531	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	112.05	1 826.60	4 000.00	1 700.00	4 862.60	1 809.10
54	Famille et jeunesse	67 046.90	0.00	69 421.00	0.00	70 344.25	80.00
541	Allocations familiales (AF)	11 574.45	0.00	11 946.80	0.00	10 739.80	0.00
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	12 904.40	0.00	13 274.20	0.00	11 621.85	0.00
544	Protection de la jeunesse	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	80.00
545	Prestations aux familles	42 568.05	0.00	44 200.00	0.00	47 982.60	0.00
55	Chômage	37 703.00	0.00	37 240.50	0.00	37 240.50	0.00
559	Chômage non mentionné ailleurs	37 703.00	0.00	37 240.50	0.00	37 240.50	0.00
57	Aide sociale et domaine de l'asile	341 852.80	0.00	339 800.55	0.00	287 063.70	0.00
572	Aide matérielle	312 771.35	0.00	311 195.60	0.00	266 288.55	0.00
579	Assistance, non mentionnée ailleurs	29 081.45	0.00	28 604.95	0.00	20 775.15	0.00
	Excédents de charge ou de produit		1 036 060.20		1 039 236.50		965 644.10

6	TRAFFIC ET TELECOMMUNICATION	790 050.49	71 839.21	840 731.04	51 722.93	774 956.67	57 129.63
61	Circulation routière	670 731.64	69 496.21	707 483.04	50 722.93	664 457.07	56 105.63
615	Routes communales	670 731.64	69 496.21	707 483.04	50 722.93	664 457.07	56 105.63
62	Transports publics	119 318.85	2 343.00	133 248.00	1 000.00	110 499.60	1 024.00
621	Infrastructures de transports publics	18 068.00	0.00	18 144.00	0.00	18 986.00	0.00
622	Trafic régional et agglomération	99 025.00	0.00	114 104.00	0.00	90 588.00	0.00
629	Transports publics, non mentionné ailleurs	2 225.85	2 343.00	1 000.00	1 000.00	925.60	1 024.00
	Excédents de charge ou de produit		718 211.28		789 008.11		717 827.04

7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 305 709.09	1 042 909.11	1 564 632.08	1 380 837.81	1 534 849.21	1 411 611.21
71	Approvisionnement en eau	447 395.72	389 552.05	461 703.03	461 703.03	470 164.85	470 164.85
710	Approvisionnement en eau	447 395.72	389 552.05	461 703.03	461 703.03	470 164.85	470 164.85
72	Traitement des eaux usées	395 234.62	395 234.62	666 520.24	666 520.24	639 478.56	639 478.56
720	Traitement des eaux usées	395 234.62	395 234.62	666 520.24	666 520.24	639 478.56	639 478.56
73	Gestion des déchets	288 208.97	207 067.30	284 025.17	206 500.00	304 566.22	210 369.86
730	Gestion des déchets	288 208.97	207 067.30	284 025.17	206 500.00	304 566.22	210 369.86
74	Aménagements	60 713.77	31 183.14	27 784.62	11 114.54	23 682.72	11 114.54
741	Corrections de cours d'eau, endiguements	60 713.77	31 183.14	27 784.62	11 114.54	23 682.72	11 114.54
75	Protection des espèces et du paysage	3 265.40	0.00	5 500.00	0.00	6 676.50	0.00
750	Protection de la nature	3 265.40	0.00	5 500.00	0.00	6 676.50	0.00
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	0.00	0.00	0.00	0.00	500.00	24 243.00
769	Assainissement de sites pollués	0.00	0.00	0.00	0.00	500.00	24 243.00
77	Protection de l'environnement, autres	9 022.37	4 600.00	24 514.62	0.00	10 252.82	3 700.00
771	Cimetière	9 022.37	4 600.00	24 514.62	0.00	10 252.82	3 700.00
79	Aménagement du territoire	101 868.24	15 272.00	94 584.40	35 000.00	79 527.54	52 540.40
790	Aménagement du territoire	101 868.24	15 272.00	94 584.40	35 000.00	79 527.54	52 540.40
	Excédents de charge ou de produit		262 799.98		183 794.27		123 238.00

8	ECONOMIE PUBLIQUE	196 167.46	63 648.95	219 600.72	25 500.00	187 333.58	42 653.80
81	Agriculture	1 130.00	0.00	700.00	0.00	530.00	0.00
811	Administration, exécution et contrôle	1 080.00	0.00	500.00	0.00	480.00	0.00
812	Améliorations structurelles	50.00	0.00	200.00	0.00	50.00	0.00
82	Sylviculture	3 142.35	600.00	20 700.00	500.00	32 234.55	1 308.50
820	Sylviculture	3 142.35	600.00	20 700.00	500.00	32 234.55	1 308.50
84	Tourisme	191 895.11	63 048.95	198 200.72	25 000.00	154 569.03	41 345.30
840	Tourisme	191 895.11	63 048.95	198 200.72	25 000.00	154 569.03	41 345.30
	Excédents de charge ou de produit		132 518.51		194 100.72		144 679.78

9	FINANCES ET IMPÔTS	435 738.39	8 389 542.53	552 190.08	8 016 875.54	465 880.28	8 790 815.49
91	Impôts	49 228.47	6 794 061.79	45 000.00	6 738 915.00	74 171.63	7 375 863.29
910	Impôts	49 228.47	6 794 061.79	45 000.00	6 738 915.00	74 171.63	7 375 863.29
93	Péréquation financière intercommunale	12 954.00	81 401.00	12 954.00	81 401.00	0.00	147 552.00
930	Péréquation financière intercommunale	12 954.00	81 401.00	12 954.00	81 401.00	0.00	147 552.00
95	Part aux recettes sans affectation, autres	3 324.00	169 214.90	4 000.00	157 246.77	3 863.90	154 557.60
950	Part aux recettes sans affectation, autres	3 324.00	169 214.90	4 000.00	157 246.77	3 863.90	154 557.60
96	Administration de la fortune et de la dette	368 231.92	602 125.07	450 236.08	441 631.00	385 844.75	515 255.98
961	Intérêts	81 687.75	192 167.57	101 744.08	69 931.00	67 366.74	121 992.28
963	Immeubles du patrimoine financier	286 544.17	409 957.50	348 492.00	371 700.00	318 478.01	393 263.70
97	Redistributions	0.00	0.00	0.00	700.00	0.00	604.85
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2	0.00	0.00	0.00	700.00	0.00	604.85
99	Postes non ventilables	2 000.00	742 739.77	40 000.00	596 981.77	2 000.00	596 981.77
990	Postes non ventilables	2 000.00	742 739.77	40 000.00	596 981.77	2 000.00	596 981.77
	Excédents de charge ou de produit	7 953 804.14		7 464 685.46		8 324 935.21	

Récapitulation		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
		9 599 494.23	9 983 781.16	10 263 123.77	9 900 105.84	9 638 078.56	10 755 388.64
0	ADMINISTRATION GENERALE	1 169 146.46	49 990.30	1 214 472.73	46 380.00	1 178 635.86	52 114.05
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	178 695.19	77 405.72	203 473.58	82 512.37	219 375.33	76 908.62
2	FORMATION	3 111 562.70	262 899.16	3 148 769.97	271 181.21	2 975 804.12	293 062.26
3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	322 828.90	20 295.98	363 166.67	18 395.98	372 280.88	25 366.78
4	SANTÉ	1 051 708.75	3 423.60	1 115 150.40	5 000.00	961 429.43	3 837.70
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	1 037 886.80	1 826.60	1 040 936.50	1 700.00	967 533.20	1 889.10
6	TRAFFIC ET TELECOMMUNICATION	790 050.49	71 839.21	840 731.04	51 722.93	774 956.67	57 129.63
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 305 709.09	1 042 909.11	1 564 632.08	1 380 837.81	1 534 849.21	1 411 611.21
8	ECONOMIE PUBLIQUE	196 167.46	63 648.95	219 600.72	25 500.00	187 333.58	42 653.80
9	FINANCES ET IMPÔTS	435 738.39	8 389 542.53	552 190.08	8 016 875.54	465 880.28	8 790 815.49
	Résultat	384 286.93	0.00	0.00	363 017.93	1 117 310.08	0.00

Comptes 2025 - Investissements

Comptes d'investissements		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	0.00	0.00	0.00	0.00	201 013.88	0.00
02	Services généraux	0.00	0.00	0.00	0.00	201 013.88	0.00
029	Immeubles administratifs	0.00	0.00	0.00	0.00	201 013.88	0.00
0290	Immeubles administratifs	0.00	0.00	0.00	0.00	172 990.33	0.00
0294	Auberge St-Pierre Le Bry	0.00	0.00	0.00	0.00	28 023.55	0.00
	Excédents de charge ou de produits		0.00		0.00		201 013.88
2	FORMATION	179 333.30	0.00	60 000.00	0.00	105 387.85	0.00
21	Scolarité obligatoire	179 333.30	0.00	60 000.00	0.00	105 387.85	0.00
212	Bâtiments scolaires	119 999.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2120	Bâtiment scolaire Le Bry	119 999.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
217	Bâtiments scolaires	59 334.30	0.00	60 000.00	0.00	105 387.85	0.00
2171	Bâtiment scolaire Avry	59 334.30	0.00	60 000.00	0.00	0.00	0.00
2172	Bâtiment scolaire Gumefens	0.00	0.00	0.00	0.00	105 387.85	0.00
	Excédents de charge ou de produits		179 333.30		60 000.00		105 387.85
3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	0.00	0.00	50 000.00	0.00	0.00	0.00
34	Sport et loisirs	0.00	0.00	50 000.00	0.00	0.00	0.00
342	Sport et loisirs	0.00	0.00	50 000.00	0.00	0.00	0.00
3420	Loisirs	0.00	0.00	50 000.00	0.00	0.00	0.00
	Excédents de charge ou de produits		0.00		50 000.00		0.00

6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	1 644 011.85	230 156.60	5 260 000.00	0.00	1 148 434.50	94 285.20
61	Circulation routière	1 644 011.85	230 156.60	5 260 000.00	0.00	1 148 434.50	94 285.20
615	Routes communales	1 644 011.85	230 156.60	5 260 000.00	0.00	1 148 434.50	94 285.20
6150	Routes communales	1 644 011.85	230 156.60	5 260 000.00	0.00	1 148 434.50	94 285.20
	Excédents de charge ou de produits		1 413 855.25		5 260 000.00		1 054 149.30

7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	487 971.56	-27 057.80	3 081 000.00	65 000.00	754 074.04	53 397.40
71	Approvisionnement en eau	315 697.10	0.00	1 500 000.00	20 000.00	711 658.51	30 058.00
710	Approvisionnement en eau	315 697.10	0.00	1 500 000.00	20 000.00	711 658.51	30 058.00
7101	Approvisionnement communal en eau	315 697.10	0.00	1 500 000.00	20 000.00	711 658.51	30 058.00
72	Traitement des eaux usées	75 223.01	-27 057.80	1 070 000.00	20 000.00	7 698.03	23 339.40
720	Traitement des eaux usées	75 223.01	-27 057.80	1 070 000.00	20 000.00	7 698.03	23 339.40
7201	Traitement communal des eaux usées	75 223.01	-27 057.80	1 070 000.00	20 000.00	7 698.03	23 339.40
74	Lutte contre la pollution de l'environnement	11 958.55	0.00	360 000.00	25 000.00	0.00	0.00
741	Autre lutte contre la pollution de l'environnement	11 958.55	0.00	360 000.00	25 000.00	0.00	0.00
7410	Assainissement de sites pollués	11 958.55	0.00	360 000.00	25 000.00	0.00	0.00
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	41 932.90	0.00	80 000.00	0.00	34 717.50	0.00
769	Autre lutte contre la pollution de l'environnement	41 932.90	0.00	80 000.00	0.00	34 717.50	0.00
7690	Assainissement de sites pollués	41 932.90	0.00	80 000.00	0.00	34 717.50	0.00
79	Aménagement du territoire	43 160.00	0.00	71 000.00	0.00	0.00	0.00
790	Aménagement du territoire	43 160.00	0.00	71 000.00	0.00	0.00	0.00
7900	Aménagement du territoire	43 160.00	0.00	71 000.00	0.00	0.00	0.00
	Excédents de charge ou de produits		515 029.36		3 016 000.00		700 676.64

8	ECONOMIE PUBLIQUE	0.00	0.00	4 000.00	0.00	20 406.80	0.00
84	Tourisme	0.00	0.00	4 000.00	0.00	20 406.80	0.00
840	Tourisme	0.00	0.00	4 000.00	0.00	20 406.80	0.00
8400	Tourisme communal	0.00	0.00	4 000.00	0.00	20 406.80	0.00
	Excédents de charge ou de produits		0.00		4 000.00		20 406.80

9	FINANCES ET IMPÔTS	203 098.80	2 311 316.71	0.00	0.00	147 682.60	2 229 317.07
99	Postes non ventilables	203 098.80	2 311 316.71	0.00	0.00	147 682.60	2 229 317.07
990	Postes non ventilables	203 098.80	2 311 316.71	0.00	0.00	147 682.60	2 229 317.07
9900	Postes non ventilables	203 098.80	2 311 316.71	0.00	0.00	147 682.60	2 229 317.07
	Excédents de charge ou de produits	2 108 217.91		0.00		2 081 634.47	

Récapitulation		Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	Totalisation	2 514 415.51	2 514 415.51	8 455 000.00	65 000.00	2 376 999.67	2 376 999.67
0	ADMINISTRATION GENERALE	0.00	0.00	0.00	0.00	201 013.88	0.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2	FORMATION	179 333.30	0.00	60 000.00	0.00	105 387.85	0.00
3	CULTE, CULTURE, SPORT ET LOISIRS	0.00	0.00	50 000.00	0.00	0.00	0.00
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATION	1 644 011.85	230 156.60	5 260 000.00	0.00	1 148 434.50	94 285.20
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	487 971.56	-27 057.80	3 081 000.00	65 000.00	754 074.04	53 397.40
8	ECONOMIE PUBLIQUE	0.00	0.00	4 000.00	0.00	20 406.80	0.00
9	FINANCES ET IMPÔTS	203 098.80	2 311 316.71	0.00	0.00	147 682.60	2 229 317.07
	Excédents de charge ou de produits		0.00		8 390 000.00		0.00

Comptes 2025 - Bilan

BILAN		2025	
		Doit	Avoir
1	ACTIF		
10	Patrimoine financier PF	13 110 851.53	
100	Disponibilités et placements à court terme	699 173.40	
101	Créances	-4 147 289.60	
104	Actifs de régularisation	7 774 494.53	
107	Placements financiers à long terme	62 985.00	
108	Immobilisations corporelles PF	8 721 488.20	
14	Patrimoine administratif PA	25 924 559.19	
140	Immobilisations corporelles PA	25 325 460.04	
142	Immobilisations incorporelles PA	304 772.75	
144	Prêts PA	7 340.00	
145	Participations, capital social PA	40 440.00	
146	Subventions d'investissement	246 546.40	
2	PASSIF		
20	Capitaux de tiers		-16 831 012.42
200	Engagements courants		-1 007 535.45
204	Passifs de régularisation		-61 744.95
205	Provisions à court terme		-38 238.50
206	Engagements financiers à long terme		-15 670 284.82
208	Provisions à long terme		0.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et les fonds des capitaux de tiers		-53 208.70
29	Capital propre		-22 204 398.30
290	Financements spéciaux		-3 653 682.33
291	Fonds enregistrés sous capital propre		-28 738.75
295	Réserve liée au retraitement (intro. MCH2)		-4 456 438.88
299	Excédent ou découvert du bilan		-14 065 538.34
TOTAUX DU BILAN		39 035 410.72	-39 035 410.72



Commentaires et détails du compte de résultat 2025

L'exercice 2025 s'inscrit dans un contexte financier plus tendu, marqué par une diminution des recettes fiscales et une progression de certaines charges liées aux engagements communaux et intercommunaux.

Population

Au 31 décembre 2025, la commune comptait 2'057 habitants, soit 12 de plus qu'en 2024. La population légale de 2023, utilisée pour les répartitions intercommunales 2025, s'élevait à 2'013 habitants, tandis que pour les pots communs 2026, la population prise en compte sera de 2'038 habitants. Certaines associations se basent déjà sur la population légale 2024 dans leurs comptes 2025

Résultat financier

L'exercice 2025 se clôture avec un **bénéfice de Fr. 384'286.93**, présenté à l'assemblée communale.

Il est important de noter que ce résultat repose largement sur un prélèvement exceptionnel à la réserve de réévaluation du patrimoine administratif de Fr. 742'739.77, introduit avec le modèle comptable MCH2. Sans ce produit exceptionnel, la perte « réelle » de l'exercice serait de Fr. 358'452.84. La réserve de réévaluation sera entièrement dissoute d'ici 2031.

Comparé à 2024, le bénéfice diminue de Fr. 733'023.15, reflétant la baisse des ressources fiscales pour les personnes physiques et morales, ainsi qu'une diminution des impôts spéciaux. Par rapport au budget 2025, le résultat dépasse les prévisions de Fr. 747'304.86, le budget anticipant un déficit de Fr. 363'017.93.

Le résultat est renforcé par un dividende extraordinaire de Fr. 100'000.– provenant des actions détenues dans le Restoroute de la Gruyère.

Charges et répartition

Le total des charges s'élève à Fr. 9'599'494.23. Après déduction des imputations internes de Fr. 131'690.37, la charge nette atteint Fr. 9'467'803.86, soit une légère diminution de Fr. 23'581.28 par rapport à 2024.

(Ce montant correspond à environ Fr. 4'603.- par habitant)

Répartition des charges :

Communales	Fr. 4'625'657.12	soit 48.86%
Cantoniales	Fr. 2'445'662.55	soit 25.83 %
Associations de communes	Fr. 2'396'484.19	soit 25.31 %

Les charges demeurent globalement maîtrisées, malgré une hausse des charges de transferts. La répartition reste équilibrée entre la compétence communale, cantonale et intercommunale.

Historique des bénéfices « réels », avant ajustements MCH2 et amortissements supplémentaires :

2024 : 520'328.31 2023 : 225'664.55 2022 : 1'093'728.14

Conclusion

Le Conseil communal qualifie l'exercice de légèrement défavorable, mais souligne la solidité de la gestion communale, qui permet un résultat supérieur au budget malgré un contexte difficile.

La situation financière demeure saine, mais la baisse des recettes fiscales et la dépendance à des produits exceptionnels appellent à la prudence. La commune poursuivra ses efforts pour maintenir l'équilibre financier à moyen et long terme, tout en garantissant la qualité des prestations offertes à la population.

Indicateurs financiers récapitulation :

Indicateurs	2025	2024	2023	2022	Valeur indicative
Taux d'endettement net	101%	44%	37%	82%	< 100% bon / 100-150% suffisant
Degré d'autofinancement	22%	59%	31%	100%	< 80% récession / 80-100% normal
Part des charges d'intérêts	1%	0%	0%	0%	0-4% bon
Dette brute par rapport aux revenus	201%	147%	149%	151%	100-150% moyen / 150-200% mauvais
Proportion des investissements	21%	21%	21%	26%	20-30% effort d'investissement élevé
Part du service de la dette	9%	7%	7%	8%	5-15 % charge acceptable
Dette nette par habitant en CHF	3'368	1'597	1'227	2'898	1'001-2'500 CHF endettement moyen 2'501-5'000 CHF endettement important
Taux d'autofinancement	5%	12%	6%	23%	< 10 % mauvais / > 20% bon

Le détail du bilan, des comptes de résultats, des comptes de résultats par nature, des comptes d'investissements et des annexes sont consultables sur le site internet communal ou à l'administration communale pendant les heures d'ouvertures.

Chapitre 0 : Administration générale

Traitement et jetons du conseil communal :	Fr. 116'000.- (comptes 2024 Fr. 119'000.-)
Traitement du personnel administratif :	Fr. 571'000.- (comptes 2024 Fr. 505'000.-)
<i>Charges de l'entier du personnel en milliers de CHF :</i>	
2025 : 1'298 2024 : 1'271 2023 : 1'106 2022 : 1'007 2021 : 929	

Maintenance informatique :	Fr. 51'000.- (comptes 2024 Fr. 55'000.-)
Subvention agence postale Mag d'Ogoz	Fr. 3'000.-
Auberge St-Pierre Le Bry, total des charges :	Fr. 70'000.- y compris amort. Fr. 43'000.-

Chapitre 1 : Ordre et sécurité publics, défense

Honoraires curatelles :	Fr. 55'000.- (compte 2024 Fr. 95'000.-)
Participation au centre de Secours :	Fr. 104'000.- (compte 2024 Fr. 103'000.-)
Taxe d'exemption du service pompier :	Fr. 75'000.- (compte 2024 Fr. 75'000.-)

Chapitre 2 : Enseignement et formation

Participation aux dépenses cantonales écoles enfantines :	Fr. 161'000.- (soit 50%, solde cant., +2k 2024)
Participation aux dépenses cantonales écoles primaires :	Fr. 676'000.- (soit 50%, solde cant., +15k 2024)
Transports scolaires par les TPF :	Fr. 254'000.- (comptes 2024 Fr. 238'000.-)
Participation à l'école secondaire :	Fr. 745'000.- (ass. de communes, +52k 2024)
Participation à l'école secondaire, intérêts et amortissements :	Fr. 65'000.- (ass. de communes, +5k 2024)
Traitement du personnel de l'accueil extrascolaire :	Fr. 98'000.- (comptes 2024 Fr. 97'000.-)
Bourses d'apprentissage et d'étude jusqu'à 20 ans :	Fr. 25'000.- (Fr. 300.- par année/par personne)
Traitement du personnel de conciergerie école, AES :	Fr. 56'000.- (comptes 2024 Fr. 57'000.-)
Participation aux dépenses du conservatoire :	Fr. 54'000.- (comptes 2024 Fr. 51'000.-)
Entretien bâtiments scolaires 3 sites :	Fr. 80'000.- (comptes 2024 Fr. 83'000.-)
Poste 2200 : Ecoles spécialisées :	Fr. 388'000.- (comptes 2024 Fr. 368'000.-)

Chapitre 3 : Culte, Culture, Sport et Loisirs

Participation « Option Gruyère » :	Fr. 21'000.- (comptes 2024 Fr. 20'000.-)
Contribution Sports en Gruyère :	Fr. 37'000.- (comptes 2024 Fr. 36'000.-)
Dons aux sociétés à but culturel et divers :	Fr. 23'000.- (comptes 2024 Fr. 21'000.-)
Contribution à des manifestations occasionnelles :	Fr. 2'000.- (comptes 2024 Fr. 10'000.-)
Dons aux sociétés sportives :	Fr. 29'000.- (comptes 2024 Fr. 27'000.-)
Traitement personnel entretien salle de sport :	Fr. 25'000.- (comptes 2024 Fr. 23'000.-)

Chapitre 4 : Santé

Poste 4120 : Etablissements médico-sociaux et homes :	Fr. 535'000.- (comptes 2024 Fr. 504'000.-)
Poste 4210 : Soins ambulatoires :	Fr. 460'000.- (comptes 2024 Fr. 399'000.-)
Participation communale aux ambulances :	Fr. 15'000.- (comptes 2024 Fr. 18'000.-)

Chapitre 5 : Prévoyance sociale

Poste 5230 Institutions pour personnes handicapées :	Fr. 591'000.- (comptes 2024 Fr. 568'000.-)
Poste 5451 Structure d'accueil extrafamilial de jour :	Fr. 43'000.- (comptes 2024 Fr. 48'000.-)
Poste 5720 aide matérielle :	Fr. 313'000.- (comptes 2024 Fr. 266'000.-)

Chapitre 6 : Routes communales, Génie Civil

Traitement du personnel édilitaire :	Fr. 211'000.- (comptes 2024 Fr. 206'000.-)
<i>Engagement supplémentaire de 0.1 EPT</i>	
Entretien des routes :	Fr. 37'000.- (comptes 2024 Fr. 45'000.-)
Entretien des véhicules, machines et équipement :	Fr. 31'000.- (comptes 2024 Fr. 21'000.-)
Déblaiement, salage et service hivernal par des tiers :	Fr. 64'000.- (comptes 2024 Fr. 71'000.-)
Participation au trafic régional :	Fr. 99'000.- (comptes 2024 Fr. 91'000.-)

Chapitre 7 : Protection et aménagement de l'environnement**71 Approvisionnement en Eau**

Taxe de base m ² et location compteurs :	Fr. 149'000.- (comptes 2024 Fr. 199'000.-)
Vente d'eau commune et hors commune :	Fr. 183'000.- (comptes 2024 Fr. 160'000.-)
Achat d'eau :	Fr. 4'000.- (comptes 2024 Fr. 4'000.-)
Entretien du réseau d'eau :	Fr. 115'000.- (comptes 2024 Fr. 114'000.-)
Participation à l'ACAPE :	Fr. 66'000.- (comptes 2024 Fr. 40'000.-)
Prestations du fontainier :	Fr. 45'000.- (comptes 2024 Fr. 46'000.-)
Attribution au financement spécial maintien de la valeur :	Fr. 36'000.- (réserve au bilan Fr. 1'030'000.-)
Prélèvement au financement spécial équilibre du compte :	Fr. 11'000.- (réserve au bilan Fr. 0.-)

72 Traitement des eaux usées

Total des taxes d'épuration :	Fr. 355'000.- (comptes 2024 Fr. 310'000.-)
Coût de participation à la STEP :	Fr. 213'000.- (comptes 2024 Fr. 192'000.-)
Attribution au financement spécial maintien de la valeur :	Fr. 112'000.- (réserve au bilan Fr. 2'354'000.-)
Prélèvement au financement spécial équilibre du compte :	Fr. 87'000.- (réserve au bilan Fr. 19'000.-)

73 Gestion des déchets

Taux de couverture du compte ordures ménagère 71.85% limite du canton 70 %	
Salaire surveillants :	Fr. 27'000.- (comptes 2024 Fr. 29'000.-)
Frais de ramassage des ordures ménagères :	Fr. 193'000.- (comptes 2024 Fr. 177'000.-)
Frais d'entretien des places de ramassage :	Fr. 7'000.- (comptes 2024 Fr. 42'000.-)
Produit taxes de base :	Fr. 88'000.- (comptes 2024 Fr. 86'000.-)
Taxes proportionnelles aux sacs :	Fr. 84'000.- (comptes 2024 Fr. 88'000.-)
Part. pesage containers privés :	Fr. 10'000.- (comptes 2024 Fr. 9'000.-)

74 Corrections de cours d'eau, endiguements

Entretien des ouvrages d'aménagement cours d'eau :	Fr. 32'000.- (comptes 2024 Fr. 19'000.-)
--	--

79 Aménagement du Territoire

Honoraires :	Fr. 45'000.- (comptes 2024 Fr. 33'000.-)
Autorisations de construire et de démolir :	Fr. 15'000.- (comptes 2024 Fr. 53'000.-)

Chapitre 8 : Economie**82 Sylviculture**

Entretien des routes forestières :	Fr. 3'000.- (comptes 2024 Fr. 14'000.-)
------------------------------------	---

83 Tourisme

Entretien des sentiers pédestres et sites publics :	Fr. 32'000.- (comptes 2024 Fr. 22'000.-)
Participation à Gruyère Tourisme :	Fr. 15'000.- (comptes 2024 Fr. 14'000.-)
Contribution ARG :	Fr. 55'000.- (comptes 2024 Fr. 43'000.-)
Frais parking rives du lac (Gumefens et Le Bry) :	Fr. 40'000.- (y.c. dédom. aux agriculteurs)
Recettes parking rives du lac :	Fr. 57'000.- (Fr. 5.-/jour ou macaron)

Chapitre 9 : Finances et Impôts**Impôts** (Taux 75% Pers. physiques et morales)

Produits des impôts des personnes physiques :	Fr. 5'326'000.- (diminution Fr. 10'000.-)
Produits des impôts des personnes morales :	Fr. -43'000.- (diminution Fr. 344'000.-)
Contributions immobilières :	Fr. 661'000.- (augmentation Fr. 50'000.-)
Impôt à la source :	Fr. 118'000.- (augmentation on Fr. 12'000.-)
Impôt sur les gains immobiliers et les mutations immobilières :	Fr. 480'000.- (diminution Fr. 357'000.-)
Impôt sur les prestations en capital :	Fr. 206'000.- (augmentation Fr. 106'000.-)
Impôt cantonal sur les véhicules :	Fr. 166'000.- (reçu du canton)
Péréquation financière :	Fr. 68'000.- (comptes 2024 Fr. 148'000.-)
Intérêts des dettes :	Fr. 82'000.- (comptes 2024 Fr. 67'000.-)

9631 Immeuble locatif La Cornache Avry

Location des appartements :	Fr. 94'000.- (comptes 2024 Fr. 93'000.-)
Bénéfice Fr. 10'000.-	

9632 Chalet d'alpage

Loyers estivage, moyenne 40 génisses :	Fr. 10'000.- (Fr.- 2.- par jour)
Subventions fédérales d'estivage :	Fr. 11'000.-
Charges salariales, d'entretien :	Fr. 19'000.- (comptes 2024 Fr. 30'000.-)

9635 Immeuble locatif Avry

Location des appartements :	Fr. 191'000.- (comptes 2024 Fr. 193'000.-)
Location Mag d'Ogoz :	Fr. 22'000.-
Bénéfice Fr. 89'000.-	

9900 Postes non ventilables

Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA	Fr. 743'000.- (comptes 2024 Fr. 597'000.-)
--	--

Robin Grivel

Modification des statuts du Secours Sud Fribourgeois

Lors de leur séance du 8 octobre 2025, les délégué·e·s des communes membres de l'association Secours Sud Fribourgeois ont accepté à la majorité la proposition de modification des statuts présentée par le Comité de direction.



**SECOURS SUD
FRIBOURGEOIS**
GLÂNE - VEVEYSE - GRUYÈRE

Cette révision, initiée par le Comité, répond aux besoins croissants et évolutifs de l'association depuis sa création en 2013. En effet, l'organisation actuelle ne permet plus de répondre de manière optimale à ses objectifs opérationnels.

Les principales modifications portent sur les points suivants :

- Siège de l'association (art. 4)
- Modalités de convocation de l'Assemblée des délégué·e·s (art. 10 al. 2)
- Composition du Comité de direction (art. 13)
- Attributions et délégations du Comité de direction (art. 15)
- Attributions de l'administrateur·trice (art. 18)
- Organisation du service des ambulances (art. 21)
- Obligation de servir (art. 23)
- Taxe d'exemption – Dispense (art. 24 al. 2)
- Taxe d'exemption – Perception (art. 24 al. 3)
- Répartition des charges et modalités de paiement (art. 32 al. 2)

Il s'agit d'une révision partielle des statuts, mais elle touche à des éléments essentiels tels que la composition du Comité de direction et les missions confiées aux organes de l'association.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, chaque Assemblée communale ou Conseil général des communes membres est appelé à se prononcer sur cette proposition de modification.

Les nouveaux statuts sont disponibles à l'administration et sur le site internet communal. Ils ne seront pas lus en assemblée.

Informations communales

Eté 2026 - Fermeture du bureau communal



**Le bureau communal sera fermé du
lundi 27 juillet 2026 au vendredi 14 août 2026**

Pilier public



À partir du 1^{er} mai 2026, **les informations communales officielles** seront affichées **uniquement** au pilier public d'Avry-devant-Pont, devant l'école.

Dès cette date, les piliers publics de Gumefens et Le Bry seront désaffectés.

Nous vous remercions de votre compréhension et d'en prendre bonne note.



Un tout grand **MERCI** aux personnes qui ont participé au nettoyage des rives du lac le samedi 21 mars 2026.
Nous avons pu compter sur une belle participation lors de cette édition.

Bravo à tous pour votre efficacité et à l'année prochaine !

Accès aux rives du lac

Comme pour les années précédentes, le Conseil communal vous propose l'acquisition d'un macaron « citoyens », lequel :

- vous dispense du paiement de la taxe de parking de CHF 5.00 ;
- est vendu au prix de **CHF 20.00** et est disponible à l'administration communale ;
- est valable pour la saison 2026.

Des macarons « riverains et bateaux » seront envoyés par poste aux ayants droit dans le courant du mois d'avril/mai 2026.



Analyses d'eau potable 2025

Dès à présent, les résultats annuels d'analyses d'eau potable sont disponibles sur le site : <https://eaupotable.ch/fr>.



Il vous suffit d'indiquer le NPA du village souhaité (1643 pour Gumefens, 1644 pour Avry-devant-Pont et 1645 pour le Bry) et les résultats s'afficheront à l'écran.

Ces résultats peuvent également être demandés auprès de l'Administration communale.



EauSud

EN CAS D'URGENCE : 026 919 82 22

Pour toute urgence liée au réseau d'eau communal, nous vous remercions de prendre contact avec l'entreprise EauSud SA, à l'aide du numéro précité.

<http://www.eausud.ch/fr/produits/eausud/depannage-24h-24-1101>

Ramassage des déjections canines

Nous vous rappelons qu'il incombe à tout propriétaire de chien de ramasser les déjections de son animal. Les sacs à crottes peuvent être évacués dans les toutes les poubelles publiques. Surtout ne les oubliez pas au bord du chemin.

Merci de penser à la faune et la flore, aux cultures, aux animaux de rente, aux agriculteurs, aux enfants, aux promeneurs et autres.

Règl. communal : <http://www.pont-en-ogoz.ch/fr/admin/legislation/>



Protégeons les animaux de la forêt

Au printemps et au début de l'été, c'est le temps des naissances! Les animaux sauvages élèvent leurs petits et ont particulièrement besoin de calme.

Tenons les chiens en laisse du 1^{er} avril au 15 juillet



Restons sur les chemins et les sentiers forestiers

Evitons de toucher les animaux ou de les déplacer



Merci !

Dépôt de vieux pneus

Nous vous rappelons qu'il est interdit de jeter les pneus usés dans la nature. Ces pneus doivent être déposés chez votre garagiste, commerçant de pneus ou à la déchetterie communale. L'élimination et soumise à un contrôle pour garantir un recyclage écologique.

Le recyclage n'est pas seulement une action, c'est la préservation du monde et de ses ressources.

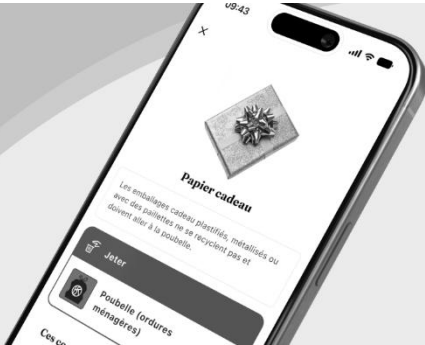




Le guide du tri

Téléchargez l'app Looping !



Abaissement du Lac de la Gruyère

Le lac de la Gruyère sera temporairement abaissé. Des travaux indispensables seront effectués pour assurer la sécurité, la fiabilité et la pérennité de la production d'électricité locale pour 46 000 ménages.

Ces travaux sont prévus une première fois de

mi-août 2026 à novembre 2026.

Et une seconde fois de

mi-août 2027 à novembre 2027.

Scanner le QR code
pour plus d'informa-
tions sur le projet



À chaque fois, le lac sera abaissé de 8 à 10 mètres. L'abaissement débutera mi-août et devra atteindre le niveau le plus bas fin septembre. Dès novembre, le lac remontera progressivement en fonction des apports naturels.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à vous rendre sur la page internet de la société Groupe E SA via le code QR ci-dessous ou en vous rendant sur :

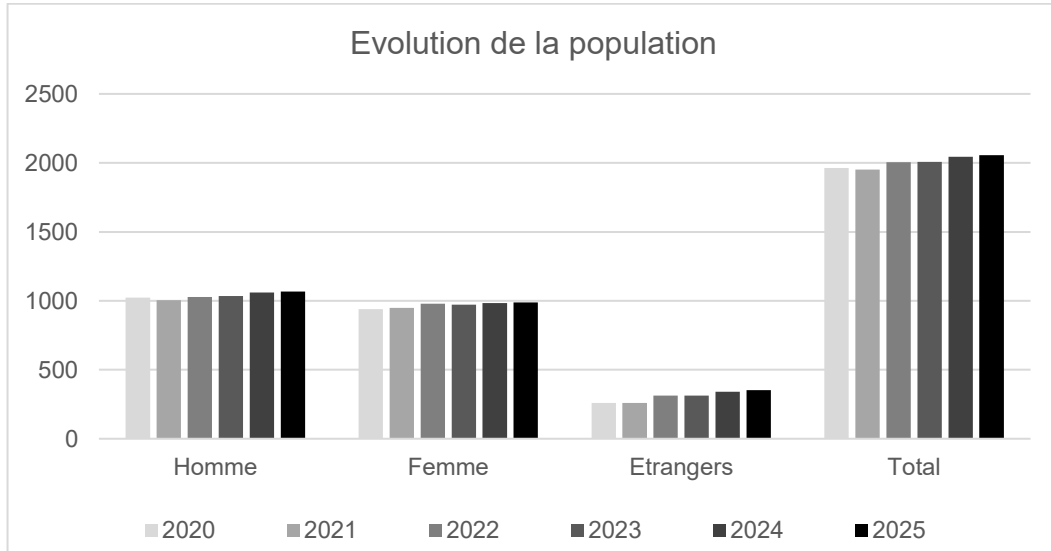
<https://www.groupe-e.ch/fr/decouvrir-groupe-e/niveau-lacs/abaissement-lac-gruyere>



Rapport de gestion

Le rapport de gestion de la Commune de Pont-en-Ogoz sera mis en ligne sur notre site internet dans le courant du mois d'avril.

Dans ce document, vous trouverez notamment le tableau ci-dessous, récapitulant l'évolution démographique de la Commune depuis 2020.



Année	Homme	Femme	Etrangers	Total
2020	1024	939	260	1963
2021	1004	948	259	1952
2022	1027	978	312	2005
2023	1034	973	312	2007
2024	1061	984	341	2045
2025	1068	989	352	2057

Poste mis au concours

Afin de compléter l'équipe de la déchetterie, nous recherchons à partir du mois de mai 2026 de nouveaux

Surveillants et auxiliaires H/F

Les personnes intéressées par ce travail accessoire peuvent adresser une offre de service accompagnée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae à :

Administration communale, Route de l'Eglise 13, 1644 Avry-devant-Pont ou commune@pont-en-ogoz.ch **d'ici au 24 avril 2026.**

Communications des associations et sociétés locales



RESERVEZ LA DATE

30ANS DE L'ASSOCIATION ILE D'OGOZ

.....
20 JUIN 2026
.....

ANIMATIONS GRATUITES POUR TOUS DÈS 14H

AMBIANCE CELTIQUE

CONCERT THE WILD SHAMROCKS

/ CONTES / CHASSE AU TRÉSOR / MUSIQUE

EXPOSITION ET DÉMONSTRATION

RESTAURATION / BAR

..... ●
EN EXCLUSIVITÉ: DÉGUSTEZ NOTRE GIN D'OGOZ SUR PLACE OU
COMMANDEZ-LE MAINTENANT SECRETARIAT@OGOZ.CH

*DÈS MI-AOÛT VENEZ DÉCOUVRIR NOTRE CROISIÈRE SPÉCIALE
"MÉANDRES DE LA SARINE"*

PLUS D'INFOS SUR WWW.OGOZ.CH

**La société de Tir à Air
Comprimé Fusil et Pistolet
10M est à la recherche de
nouveaux membres !**

Tu cherches un sport de concentration et de précision ?
Viens donc essayer le tir !

Que tu aies déjà pratiqué le tir ou non, que tu sois jeune
ou moins jeune, tu es le (-la) bienvenu (-e) !

FUSIL ET PISTOLET 10 m.



AVRY-DEVANT-PONT

Pour des questions ou si tu désires faire un essai, tu peux contacter Christophe Oberson au 078 866 57 67

Exercices cardio
et renforcement musculaire

Moove 2Bfit

LE MERCREDI DE 19H À 20H
à la Halle polyvalente d'Avry-Devant-Pont

**UN COURS DYNAMIQUE ACCESSIBLE
À TOUTES !**

Plus de renseignements au 026 915 36 39



Envie de garder la forme !!!

Cours de gym dispensés par 2 dynamiques monitrices !

Les lundis de 19 h 30 à 20 h 30
Avry-devant-Pont – Halle polyvalente
Rejoins-nous pour un essai !
Cot. 100.- /an –
Plus d'info au 079 604 49 22

Amicale gym-dames

**Vous avez envie de
bouger un peu,
de faire partie d'un
groupe de dames
sympathiques,
alors ceci est pour
vous !!!**



Cours de gym douce pour les aînées
dispensé par 1 monitrice à l'écoute !

les vendredis de 15h30 à 16h30.
Avry-devant-Pont – Halle polyvalente
Venez faire un essai
Cot. 100.- /an –
Plus d'info au 079 604 49 22

Amicale gym-dames




Jette des Ponts
L'association organise son 16ème

Marché de Printemps

Samedi 9 mai 2026
Place de l'école à Gurmefens
9h00 - 17h00

Envie d'être bénévole pour cet événement ? Contactez-nous !
adeline.rapin@gmail.com 079 636 13 84

Suivi des
110 ans de La Gatillon
organisés par la Jeunesse de Gurmefens

Soupe de chalet dès 18h00
Bar sous la cantine dès 20h00
Au plaisir de vous rencontrer nombreux lors de
notre prochain marché !

SEANCES TIR OBLIGATOIRE 2026

Jeudi 30 avril 2026 de 18h30 à 20h00 Stand de tir de Le Bry

Jeudi 20 août 2026 de 18h30 à 20h00 Stand de tir de Le Bry

Dernière remise de la feuille de stand à 19h40 !

Pour accomplir son tir obligatoire, il faut prendre avec soi :

- Le courrier de convocation avec les étiquettes autocollantes
- Le livret de service
- Le livret de tir ou le livret de performances militaire
- La pièce d'identité officielle
- L'arme de service personnelle avec la trousse de nettoyage
- Les coquilles protégées-ouïe personnelles (pamirs)

Bienvenue à tous



Ecole de foot et Juniors du FCGS

Chers Parents,

Votre enfant aime jouer, être en compagnie d'autres enfants, il a envie de bouger, se faire plaisir, alors pourquoi pas l'inscrire à l'école de foot ou en juniors au FC Gumefens-Sorens !

Ecole de foot : dès 5 ans

Juniors : dès 7 ans => F, E, D, C, B et A

Période : avril à fin juin et septembre à fin octobre en extérieur

Hiver : en salle

Quand et où : en fonction de l'équipe et du jour, terrains de Gumefens ou Sorens

Personne de contact : Steve Rolle → as.rolle@bluewin.ch – 078 676 08 38

Votre enfant a la possibilité de venir 2 à 3 fois à l'entraînement pour se rendre compte et ensuite vous pourrez confirmer son inscription !!!

Pour toutes questions complémentaires, n'hésitez pas à contacter M. Steve Rolle.

Le foot est une belle école de vie où l'amitié, le partage et l'entraide s'apprennent en jouant !

Guinguette des pêcheurs

29 août 2026 de 11 h à 23 h

Avry-devant-Pont

A la parcelle des pêcheurs

au bord du lac de la Gruyère

(animation musicale par Chris Music - restauration midi et soir – bar)
Château gonflable



Un peu de patois

Lè tsin: tinke le chorènon di dzin dè Gumefin

Din lè farmè , li avê pèrto di tsin.

Mon vejn Frède nin d'avê on ke dzapâvè apri lè korbé; avi-the tru a medji? Chi brâvo tsin ché ch'irè katchi trè chenannè din cha kâja pèrmo ke le nèva dè frède li avê teri dèchu.

Mon onhyo Martin, forthé dou tin karant'an a la kemouna dè Gumefin l'avê Bèlô on grô tsin... grô a fère a pouèr mimamin a di fyé chtèke. I l'inyèyivè po alâ kolâ. A la fretchire, Bèlô ché batè avoui lè j'ôtro tsin. La lètyire du le hô de la louye lou vèchâvè dè l'ivouè tsôda po lè dèchèparâ. Martin l'a mimanin du l'éthatchi a than mètre po ke hou tējè dè tsin pyakichan.

Le tsin a Luvi de la Dzorèta martchivè ou bâthon po montâ ou dèchindre avoui lè boyè chu le tsarè du la Djithèta; ché kutchivè din lè limon ; adon Luvi le dèpuchtâvè: "Te vou pâ; bin té ou kou dè bâthon!"

A la Byola, la tsêna Bèla to dè gran apyèya a la tsérèta l'avê

medji on piti kayon ke ché ch'irè ètsapâ dou bouèton.

Vêr no, le tsin Médor irè inradji in kontre lè dzeniyè, lè kônèlé, lè tsa. On dzoua, in alin kolâ, tchinta fregâtse! On di kônèlè dou chindike Gaston Bovigny ché patherâvè d'êrba frètse chu la Koutha-a-Bonheur. Médor râhyè in kontre la bèthèta; mè chu la tsarètè, lé rin pu fère. Tablô dè fin : la tsarètè lè ryè in l'ê, lè boyè roubatâyè din le râyè et mè.... à tsavô chu le tsin.

Patrice Grivel gran alèveu dè chin-bêrnâ, champion dou mondo avoui chon Draks vèyè ché niyè dè piti tsin rêjervâyè pè lè mouèno dou Gran-Chin-Bêrnâ. Patrice vindé achèbin ché tsin a di « j'aristokrate » de la ruva dou Léman du Montreux tantchè

a Dzenèva.

On ôtro kou, a la fretchire l'avan tchâ on kayon ke ché ch'irè fé a mediji la kuva è on tro di j'oroyè pè ché vejn dè katsè; on bokon dè chan ch'èthindé in pititè goyè alintoua. È ouna thèrinète a Gérard Sottaz trinâvè din ouna dè hou goyète. (Portyè ha thèrinète irè inke, nin ché rin.) Le tsin Boudy, l'avê to rupâ. In 1956, Pyéro Gaudron fajè le komêrche dè pi dè renâ, dè vi, dè tchivèrè, dè konel à dè tsa. Ouna pi dè tsa, chin lè ôtyè dè bon kontre le rematithe. Boudy irè puri grâ è l'è po chin ke lè Gaudron l'avan athetâ po la pi la tsê. Le tsin l'è jou majalâ pè Henri Gaudron. L'avê betâ a dzalâ la bithe fro dèjo le pon dè grandze dè Léon a Justin; f6 dre k'in chi mè dè fèvrè 56, i fajé monchtramin frê avoui di (-15) bin kôtyè dzoua. Kan le rèlin lè vinyé, ti lè bon mochi dè Boudy l'an fourné din lè pilè dè Henri è Pyéro Gaudron.

Mimanin, l'èkipe dè football frètsemin betâye in pyathe irè a non « Lè Tsin dè Gumefin ». On dzoua, i dzuyivè kontre lè « Tsa » dè Riaz. Li avê di jèpèluvé din l'ê. Ouna fèkala chu la ruva dou tènin bramâvè: « I achin le tsin ! »

Le pikeu Dzojè Chotha fajé dou komêrche dè tsin avoui Frioud dè Rochin. Marthél Djirâ le gabelou dou Dzèrinyo pâchè on dzoua vè Dzojè po lè pèrmi di tsin. Apri avê teri chu le rodzo, li avê tchè mé dou tsin a dèhyiri, lè j'ôtro iran rêvou din ouna

lodze.

Kan lè tsin pajon lè tsôthè din lè prâ di païjan chevin tchin dè lou propriètéro vèyon rin mé bi. Ma ora, li a di tsin po lè novèyin. È marthi a hou ke ramâchon le tsirenè à le ramènon a la méjon din on kornatsè.

Ou dzoua d'ora, le tchinton dè Friboua kontè 17'000 propriètéro dè tsin, 22'000 tsin, chin ke bayè mé tchè le nonbro dè vatsè aryâyè... le bouneu di j'inpou, dou travè po lè vètèrinéro & lè martchan dè4 cé "croquettes".

Coluche la yu in pyin dzoua di tsin atakâ a di j'anhyan. Pouro tsin... ke l'an tyè di piti viyo a lou betâ dèje la din.

Les chiens : le sobriquet des gens de Gumefens

Dans les fermes, il y avait partout des chiens.

Mon voisin Alfred en possédait un qui aboyait après les corbeaux ; avait-il trop à manger ? Ce brave chien s'était caché trois semaines dans sa niche car le neveu de Frède lui avait tiré dessus.

Mon oncle Martin, forestier durant quarante ans à la ville de Bulle avait Bellô, un gros chien. Gros à effrayer même de solides gaillards. Il l'utilisait pour aller couler. À la laiterie, Bellô se battait avec les autres chiens. La laitière, du haut du balcon leur versait de l'eau chaude pour les séparer. Martin dut se résoudre à l'attacher à cent mètres afin que ces querelles cessent.

Le chien à Louis de la Joretaz marchait au bâton pour monter ou descendre avec les boilles sur la charrette depuis la Gissettaz. Il se couchait dans la limonière ; alors Louis le grondait : « Tu ne veux pas, bien tiens un coup de bâton.

À la Biolla, la chienne Bella tout le temps attelée à la charrette avait mangé un cochonnet qui s'était échappé de son box.

Chez nous, le chien Médor était féroce avec les poules, les lapins, les chats. Un jour lors du coulage, quelle histoire ! Un lapin du syndic Gaston Bovigny se régala d'herbe fraîche sur la Côte-à-Bonheur, Médor fonce contre la bestiole ; moi, sur la charrette, je ne peux rien faire. Tableau final : la charrette les roues en l'air, les boilles dans la rigole et moi... à cheval sur le chien.

Patrice Grivel, grand éleveur de saint-bernard, champion du monde avec son Draks, voyait ses nichées réservées par les moines du Grand-Saint-Bernard. Patrice vendait aussi ses chiens à des aristocrates du littoral lémanique de Montreux à Genève.

Une autre fois, à la laiterie avait été tué un porc qui s'était fait manger la queue et un bout des oreilles par ses voisins de box; un peu de sang s'étalait en petites flaques et une serinette à Gérard Sottaz traînait dans une de ces flaques. (Pourquoi cette serinette était ici, je n'en sais rien) Le chien Boudy avait tout raflé. En 1956, Pierre Gaudron faisait le commerce de peaux de renards, de veaux, de chèvres, de lapins et de chats. Une peau de chat c'est bon contre les rhumatismes. Boudy était démesurément gras et c'est pour cette raison que les Gaudron l'avaient acheté. Visant la peau et la viande. Le chien fut bouchoyé par Henri Gaudron. Il avait mis à geler la bête dehors sous le pont de grange de Léon à Justin ; il faut dire qu'en ce mois de février 56, il faisait très froid avec des (-15) bien quelques jours. Lorsque le redoux revint, tous les bons morceaux de Boudy finirent dans les casseroles d'Henri et Pierre Gaudron.

Même l'équipe de football fraîchement fondée était surnommée « les Chiens de Gumefens » Un jour, elle jouait contre les « Chats » de Riaz. Il y avait des étincelles dans l'air. Une dame criait sur le bord du terrain : « Cela sent le chien ! »

Le piqueur Joseph Sottaz commerçait les chiens avec Frioud de Rossens. Marcel Girard, gendarme au Gérignoz, passa un jour chez Joseph pour contrôler les permis des chiens. Après avoir tiré sur le rouge, il n'y avait plus que deux chiens à déclarer, les autres avaient été cachés dans une remise.

Lorsque les chiens défèquent des surfaces agricoles, certains propriétaires ferment les yeux. Vive les chiens d'aveugles ! Et merci à ceux qui à l'aide d'un sacchet emportent l'excrément à la maison.



De nos jours, le canton de Fribourg compte 17'000 propriétaires de chiens, 22'000 chiens, ce qui donne plus que le nombre de vaches traites. La poule aux œufs d'or du fisc, du travail pour les vétérinaires et les marchands de croquettes.

Coluche a vu en plein jour à Paris des chiens attaquer des petits vieux. Pauvres chiens. qui n'ont que des petits vieux à se mettre sous la dent.

La Gruyère du 11 avril 1957

par Gérard Morard de Gumefens

Objets encombrants

En collaboration avec la jeunesse de Gumefens, le Conseil communal propose aux personnes qui ne sont pas motorisées et ne disposant pas d'aide, un ramassage des objets encombrants directement à domicile le

samedi 30 mai 2026

Ce service est gratuit, cependant un geste envers la jeunesse sera apprécié.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire à l'administration communale jusqu'au 27 mai 2026, par téléphone au 026 915 91 30 ou par courriel à commune@pont-en-ogoz.ch.

La jeunesse prendra ensuite contact avec les personnes intéressées.

Agence AVS

L'agence AVS est un service à la population par le biais de l'administration communale.

Nous travaillons en étroite collaboration avec la caisse de compensation de Fribourg, en renseignant et en orientant la population sur ses droits et obligations.

Nous vous rappelons que toutes les personnes qui exercent en Suisse une activité lucrative dépendante ou indépendante (également les agriculteurs) ou qui y ont leur domicile civil sont tenues de payer des cotisations AVS/AI/APG.

Les personnes sans activité lucrative sont tenues de payer les cotisations AVS/AI/APG dès le 1er janvier qui suit leur 20e anniversaire.

Ainsi, les bénéficiaires de retraite anticipée, les chômeurs en fin de droit, les étudiants, les personnes en incapacité de travail de longue durée et les invalides qui n'exercent pas d'activité lucrative doivent s'annoncer sans tarder à la caisse cantonale de compensation, afin de payer des cotisations AVS/AI/APG et de bénéficier, le moment venu, d'une rente AVS ou AI complète. Il en va de même pour les personnes non actives dont le conjoint exerce une activité lucrative au sens de l'AVS et ne verse pas au moins le double de la cotisation annuelle minimale.

Les lacunes de cotisations peuvent entraîner une réduction des rentes.



**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

**Avez-vous
besoin d'aide
pour le ménage ?**

Contactez-nous
026 347 12 40
www.fr.prosenectute.ch

**Service de nettoyage
Reinigungsdienst
avec du cœur
mit Herz**
20 ans
Jahre

Chœur mixte L'Echo du Gibloux

d'Avry-devant-Pont

Pour fêter son **60^{ème} anniversaire**, le Chœur mixte « l'Echo du Gibloux » d'Avry-devant-Pont aura le plaisir de chanter **deux concerts classiques**

Sam. 21 novembre - 20h

Dim. 22 novembre - 17h

Église d'Avry-devant-Pont

60^e anni vers aire

LOTO

Samedi 5 septembre 20h

Halle polyvalente d'Avry-devant-Pont

Dans l'attente de vous y voir nombreux, le chœur mixte vous adresse ses meilleures salutations.



SPECTACLE ANNIVERSAIRE

12 & 13 JUIN 2026

HALLE POLYVALENTE
D'AVRY-DEVANT-PONT

INFOS ET RÉSERVATIONS
WWW.GIBLOTINS.CH



Memento

Administration communale :

Route de l'Eglise 13
1644 Avry-devant-Pont

Heures d'ouverture :

Tél. 026 915 91 30

Lundi / vendredi fermé
Mardi 14h30 – 18h30
Mercredi 9h00 – 11h30
Jeudi 14h00 – 17h30

commune@pont-en-ogoz.ch

<http://www.pont-en-ogoz.ch>



Bâtiments scolaires :

Avry-devant-Pont : 026 915 31 39 / Gumefens : 026 915 30 25 / Le Bry : 026 411 20 66

Déchetterie – Le Bry :

Mercredi		18h00 – 20h00
Samedi	9h30 – 12h00	15h00 – 17h00

Mag d'Ogoz Sàrl – Boulangerie / alimentation / tea-room – Avry-devant-Pont :

Tél. 026 915 20 80

Lundi-mardi-mercredi-jeudi	6h00 – 13h30	15h30 – 18h30
Vendredi	6h00 – 13h30	15h30 – 20h00
Samedi	6h00 – 12h00	
Dimanche/fériés	6h00 – 12h00	

Fromagerie Gumefens – Avry :

Tél. 026 436 26 26 et 079 800 26 53

Heures d'ouverture : Lundi fermé
Ma à Sa 7h30 – 11h45 / 15h00 – 18h30
Dim. 7h30 – 11h45 / 16h00 – 18h30

Tea-room La Cigogne – Gumefens :

Tél. 026 915 08 27

Lu-Ma-Me-Je-Ve 7h00 – 19h00
Samedi 8h00 – 13h00
Dimanche 8h00 – 12h00

Buvette du Lac – Gumefens :

Tél. 026 915 15 70

Heures d'ouverture : Voir sur le site internet www.labuvettedulac.ch info@labuvettedulac.ch

Buvette Stade des Marais – Gumefens :

Tél. 078 338 86 86 – M. Dylan Amarao Moreira

Heures d'ouverture : Voir sur le site internet www.fcgumefenssorens.ch

Informations :

Justice de paix de la Gruyère :	Tél. 026 305 86 40	JPGruyere@fr.ch
Préfecture de la Gruyère :	Tél. 026 305 64 00	www.fr.gruyere.ch
Feu :	Tél. 118	
Police :	Tél. 117	
Urgences médicales :	Tél. 144	
Hôpital de Riaz :	Tél. 026 306 40 00	
Médecin de garde de la Gruyère :	Tél. 026 304 21 36	
Pharmacie de garde :	Tél. 026 304 21 40	(En dehors des heures d'ouverture normales)